L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 JANVIER 1853.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUFOUR.
I. DUVERGER. S. BARRY.
No 23, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 7 JANVIER.

LEGISLATURE—CANDIDAT WHIG
Pour le Quatrième District Représentatif.
F. A. LUMSDEN.

LA POLICE.

Le grand jury, dans le rapport qu'il a présenté il y a quelques jours au juge de la Première Cour de District et que plusieurs journaux ont publié, avance des assertions complètement erronées que nous croyons devoir relever dans l'intérêt même de la justice. En signalant les délits qui se commettent à la Nlle Orléans, ils en attribuent la fréquence à l'inertie de la police, à sa coupable négligence, à la liberté qu'elle laisse à ceux qui sont en contravention aux lois de continuer impunément à les violer.

Ce reproche est souverainement injuste. La police de la Nlle Orléans n'a jamais été aussi bien organisée, elle n'a jamais rendu des services plus efficaces. Elle se compose d'hommes actifs, zélés, pleins d'ardeur, d'expérience et de bonne volonté. Cette organisation n'était possible qu'en réunissant tous les corps autrefois distincts sous une seule direction, et c'est ce qu'a heureusement accompli la fusion administrative des municipalités.

Nous regrettons que le grand jury ait porté contre la police la grave accusation qu'il a formulée dans son rapport, sans être allé d'abord aux renseignements et s'être éclairé auprès de ceux qui seuls pouvaient lui donner toutes les informations nécessaires. Il n'aurait pas dit que la police ferme les yeux pour ne pas sévir contre les maisons de jeu, les débits de liqueurs spiritueuses où se réunissent les esclaves, et les mille et une échoppes où se vendent des billets de loterie. Ce sont là, nous le savons, autant de contraventions à la loi, nous savons parfaitement, et la police le sait aussi, que dans telle maison on joue, que dans tel autre on vend aux esclaves des boissons alcooliques; quant aux billets de loterie, ils sont exposés publiquement à tous les regards.

Il est donc évident que la loi est violée, et violée ouvertement. Mais la police est-elle responsable de ce singulier état de choses? Sans doute elle n'est pas parfaite; elle a ses péchés comme nous avons tous les nôtres, mais ce n'est pas une raison pour lui attribuer ceux des autres. La police fait ce qu'elle peut, elle arrête; là se borne sa mission. Elle ne juge pas, n'acquitte ni ne condamne. Elle fournit aux tribunaux criminels leur pâture, voilà tout. Les prisons, les maisons de détention, le pénitentiaire ont besoin d'hôtes; elle les recueille dans le rebut de la société qui flotte à la surface comme une sale écume ou qui vit dans les fanges et les immondices de la rue.

La police arrête, avons nous dit, mais si elle arrête et que l'on ne juge pas, que voulez-vous qu'elle fasse? Continuera-t-elle à appréhender ceux que vous vous obstinez à relaxer? Ce serait un jeu d'enfant. Or, nous avons vu de nos propres yeux dans les livres de chef de la police et de ses employés des reçus en bonne et due forme de papiers relatifs à d'importantes arrestations. Eh bien! les personnes arrêtées n'ont jamais comparu devant la Première Cour de District. Pourquoi? Comment? Nous l'ignorons et la police l'ignore comme nous. Lorsqu'elle capture le propriétaire d'une maison de jeu ou un homme vendant des billets de loterie et que la justice, au lieu de sévir, garde sur ses yeux le bandeau proverbial que les anciens avaient placé dans un autre but, voulez vous qu'elle continue à arrêter les joueurs et les marchands de billets de loterie? Mais ce serait une comédie, et il vaut mieux que les [illegible] restent impunis que d'exposer la justice à la risée publique. Pourquoi ne poursuit-on pas tous les criminels traduits devant les tribunaux? Nous l'ignorons. Voici ce [illegible] publié hier dans un journal de cette ville le capitaine de la police du 1er district:

[illegible]

Il est parfaitement [illegible] la police [illegible] maisons de jeu [illegible]

[illegible]

Je suis persuadé qu'il existe des maisons de jeu [illegible]

Cette communication dont nous venons de transcrire les principaux passages porte la signature du capitaine Forno. Le grand jury voit donc que la police ne mérite pas les reproches qu'il lui ont été adressés. Nous ne prétendons pas, encore une fois, que la police de la Nouvelle Orléans soit parfaite et que tous les agens dont elle se compose soient irréprochables, non certes, et nous serions heureux que le grand jury voulût signaler les améliorations qu'il croit utiles, mais entre ces suggestions dont tout le monde bénéficierait et un blâme immérité il y a une immense différence. A chacun sa responsabilité.

M. Petin.—Nous apprenons avec plaisir que les amis de M. Petin, heureux du succès éclatant obtenu mercredi soir par ce savant aéronaute, l'engagent à donner une seconde séance et à répéter la brillante exposition qu'il a faite de son système de navigation aérienne. Nous espérons que M. Petin se rendra au désir exprimé par presque toutes les personnes qui ont assisté à sa première séance. Cependant comme cet auditoire était insuffisant et qu'il le serait plus nombreux, nous croyons devoir suggérer aux amis de M. Petin de se charger à l'avance du placement des billets. La chose est facile et avec un peu de bonne volonté il est aisé de réunir quatre et cinq fois plus de monde qu'il n'en renfermait mercredi la salle [illegible]. M. Petin mérite à tous égards ce témoignage de sympathique bienveillance: il s'est depuis longtemps imposé assez de sacrifices pour que le public lui en tienne compte. Il ne conviendrait pas que le savant démonstrateur se présentât une seconde fois devant une salle aux trois quarts vide. Faisons en sorte que la seconde séance de M. Petin, s'il se décide à la donner, ait lieu devant un auditoire non moins intelligent mais plus nombreux que celui de mercredi.

Course de la Louisiane.—Il y aura aujourd'hui à une heure et demie une course brillante à l'hippodrome de la Louisiane. Quatre chevaux des plus renommés se présenteront dans la lice pour disputer le prix. La bourse offerte au vainqueur est de $600. La distance à parcourir est de quatre milles.

M. Verlou De Gray doit recevoir par le Cherokee, attendu incessamment, des volailles des plus rares d'Asie. Nous recommandons d'une manière toute particulière ces magnifiques échantillons aux habitans de la campagne et aux personnes qui ont une basse-cour. M. De Gray reçoit seul dans le Sud les précieux échantillons de ces races de volailles si pures et si belles que l'on trouve dans certaines régions de l'ancien monde et dans le Nord de l'Amérique. Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de M. Verlou De Gray dans une autre partie de nos colonnes.

Le cabinet.—Les journaux s'obstinent à former un cabinet pour M. Pierce. La *Tribune*, par exemple, hasarde une combinaison après tant d'autres. La liste suivante, dit un journal, a été transmise à M. Soulé par un de ses amis de Concord. Nous la donnons telle quelle:

Secrétaire d'Etat—Robert M. T. Hunter, de la Virginie.
Secrétaire du Trésor—John Slidell, de la Louisiane.
Secrétaire de la Guerre—John A. Dix, de New-York.
Secrétaire de la Marine—Robert W. Johnson, de l'Arkansas.
Secrétaire de l'Intérieur—Jesse D. Bright, de l'Indiana.
Directeur général des postes—Samuel Medary, de l'Ohio.
Avocat général—A. O. P. Nicholson, du Tennessee.

La *Tribune* a une triste idée de ce cabinet. MM. Medary et Bright sont des hommes médiocres, dit-il, et M. Johnson est simplement nul. Le journal de New-York ajoute que la liste qu'il nous venons de reproduire ne renferme que des adversaires du compromis. Nous croyons qu'il a raison, à moins pourtant que M. Slidell ne soit partisan du compromis, ce qui nous semble probable. Quoi qu'il en soit, ce partisan du compromis [illegible], c'est que.

SPECTACLES.

Theatre St-Charles.—Le programme du spectacle de ce soir est riche de promesses. Mlle Julia Dean remplira le rôle de Parthenia dans la nouvelle pièce "d'Ingomar le Barbare". M. Lynne est chargé du rôle d'Ingomar. Le spectacle se terminera par la comédie de la "Jeune Veuve" (Young Widow.)

Theatre des Variétés.—Lola Montez est une véritable mine californienne pour la Direction de ce théâtre: elle attire tous les soirs une foule énorme au théâtre des Variétés. La comtesse de Landsfeldt paraîtra de nouveau ce soir dans le drame dont elle est, elle même, l'héroïne et qui est intitulé: "Lola Montez."

Theatre Americain.—Herr Spingalen et les singes savans de M. Donetti—nous demandons pardon à M. Spingalen de le mettre sur la même ligne que les quadrumanes, mais l'affiche nous y force—se font journellement assez d'adresse et de tours de force devant le public de la Nlle-Orléans.

Campbell Minstrels.—Cette semaine est pour les Campbell Minstrels la semaine des bénéfices, aussi font-ils une riche récolte.

San Francisco en miniature.—Un modèle parfait de la métropole de la Californie, représentant dans ses moindres détails, avec tous ses établissemens publics, son port, ses quais et les moindres accidents de terrains, est exposé dans la salle des Odd Fellows. Un nombre considérable de personnes vont journellement admirer ce chef-d'œuvre.

Chronique Locale.

Quatrième Cour de District.—Ferdinand Black a intenté dans cette Cour un procès en dommages contre David Bennerman, capitaine du navire anglais *Imperial*, et contre James Read, co-propriétaire dudit navire. Les dommages sont portés à $2,500.

Le demandeur déclare dans sa pétition qu'il s'embarqua à Liverpool le 6 octobre 1852, à bord du navire *Imperial*, et que pendant la traversée le capitaine Bennerman, au lieu de le protéger, ouvrit son portemanteau, sa montre et ses vêtements furent volés. F. Black déclare en outre que des personnes du bord le dépouillèrent de ses vêtemens en présence du capitaine et que ce dernier ne fit rien pour les en empêcher. Le demandeur réclame $300, montant des objets qui lui ont été enlevés, et $2,500, montant des dommages pour avoir été assailli par le capitaine et par d'autres personnes qui se trouvaient à bord de l'*Imperial*.

Première Cour de District.—Un procès a été institué dans cette Cour par John P. King contre le capitaine et les propriétaires du navire *Sweeden*, pour violation de contrat. Les dommages sont portés à $10,000.

Il est dit dans la pétition que le demandeur convint avec le capitaine du prix de passage, de l'Allemagne à cette ville, pour lui et sa famille. Les conditions du marché ayant été violées, et les émménagements du navire n'offrant aucune espèce de comfort, le demandeur se rendit à terre pour se plaindre aux agents: le navire partit dans cet intervalle et le laissa à Liverpool. La famille du demandeur souffrit toutes sortes d'avanies pendant la traversée, et la femme a perdu la raison à la suite des mauvais traitemens qu'elle a subis.

—Un cheval a été tué mercredi, dans le Quatrième district. Il paraît que l'animal a été mordu il y a quelques jours, par un chien enragé. Des symptômes de rage se manifestèrent mercredi, le cheval se mit à courir en tous sens et à mordre tous les objets qui se trouvaient sur son passage. On prétend qu'il a mordu un individu nommé Nolen.

—J. W. Drew a été arrêté mercredi dans le 3me district. Il est accusé par J. W. Marrow, d'avoir volé plusieurs cuillers en argent et d'autres objets.

Vol.—Des voleurs se sont introduits mardi soir chez M. D. Rothery, premier district, et enlevé un grand nombre de cuillers en argent, un gobelet en argent et d'autres objets. La police n'a pas encore découvert les voleurs.

Coups de poignard. Michael Mellon et Lawrence Campbell, ont comparu hier devant le recorder Winter, sous la prévention d'avoir, le 2 du courant, assailli et poignardé le nommé Michelland dans la rue St-Jacques. L'affidavit a été fait par la femme du blessé; elle accuse Mellon et Lawrence d'avoir voulu commettre un meurtre sur la personne de son mari. L'examen de l'affaire aura lieu mercredi prochain.

—Joe et Wm Wright ont été conduits hier devant le recorder Winter, sous la prévention d'avoir, le 3 du courant, assailli et poignardé Philip Doph dans la rue St-Jacques, dans l'intention de le tuer.

Richard Rollins comparaîtra jeudi prochain devant le recorder Winter, sous l'accusation d'avoir tiré un coup de pistolet sur sa femme.

CONGRES.
Séance du 30 décembre.

Senat.—La résolution de M. Cass demandant au gouvernement des renseignements sur la création d'une colonie anglaise dans l'Amérique Centrale est prise en considération et passe.

M. Davis présente une résolution demandant au gouvernement un compte du montant des fonds des tinés aux hôpitaux perçus par les Etats-Unis sous forme d'un impôt de vingt cents par mois sur les salaires des marins. Il présente diverses pétitions demandant l'abolition de cet impôt.

Le bill pour venir en aide à C. S. Mathews, C. Wood et James Hall, de New York, est discuté pendant quelques instans.

Le bill de la Chambre faisant de nouvelles allocations pour l'établissement de diverses grandes routes dans le territoire de Minnesota, est pris en considération et passé.

Sur la proposition de M. Pratt, le bill indemnisant les héritiers du Dr Wm Somerville, du comté de Talbot, pour les pertes causées à ce dernier en 1814 par l'invasion anglaise, est pris en considération et passé.

M. Jones, du Tennessee, présente une résolution pour demander communication du rapport de la commission chargée d'examiner les sources de Bée Lick.—Adopté.

Le Sénat s'ajourne après avoir délibéré quelque temps à huis clos.

Chambre des Representans.—L'honorable Edward P. Little, du Massachusetts, présente ses lettres de créance, et comme représentant élu en remplacement de M. Fowler, décédé, prête serment et va occuper son siège.

M. Seymour, de New York, demande la suspension du règlement pour permettre à la Chambre de délibérer immédiatement sur une résolution du Sénat relative à la loi concernant les bateaux à vapeur, laquelle doit être mise à exécution dans certaines parties de l'Union dès le 1er janvier. La résolution du Sénat est destinée à remplir une lacune de la loi. —La suspension du règlement n'est pas accordée.

La séance est levée et la Chambre s'ajourne.

CALIFORNIE.

Le steamer *Prometheus* est arrivé à New York dans la soirée du 29 décembre, avec des avis de la Californie jusqu'au 2 du mois dernier. Le *Brother Jonathan* n'était pas encore arrivé à San Francisco: ce steamer était attendu avec la plus vive impatience. Le collège électoral de la Californie s'est réuni à Vallejo le 1er décembre et a voté pour Pierce et King. Thomas J. Henley, un des électeurs, a été désigné pour porter à Washington le résultat du vote.

Les blocs de marbre destinés au monument de Washington, ont été détruits dans le dernier incendie de San Francisco.

Le capitaine Wright à la tête de quelques Américains a eu un engagement avec les Indiens: trente de ces derniers ont été tués.

Le clipper *Onward* est arrivé à San Francisco le 1er décembre, venant de Boston.

M. G. A. Smith, démocrate, a été élu juge du neuvième district de Sacramento.

Wm Bomsifield, trésorier du comté de Franklin, s'est enfui avec deux ou trois mille piastres des fonds de l'Etat.

Les mineurs du comté de la Trinité sont en pleine voie de prospérité. Les montagnes de la Trinité sont couvertes de six pouces de neige.

TAMPICO.

La goëlette *J. Truman*, arrivée hier dans notre port, nous a apporté des journaux de Tampico jusqu'au 25 du mois dernier. Des émigrans de retour de Californie se trouvant dans cette dernière ville, voulaient s'embarquer à bord du *Truman*, lorsqu'ils ont été arrêtés par les autorités mexicaines, et leur argent ($5,000), confisqué pour cause de non paiement de droits.

Tampico est au pouvoir des révolutionnaires; la plupart des officiers de la garnison se sont prononcés contre le gouvernement. Les colonels Mejia et Vega se sont joints aux insurgés, dont le chiffre aux dernières dates s'élevait à quinze cents hommes.

Convention spiritualistes.—Ceux qui croient à la réalité des communications surnaturelles—et le nombre est plus considérable qu'on ne le suppose aux Etats-Unis—s'appellent spiritualistes. Les spiritualistes se composent d'agens ou *mediums*, pour nous servir du mot consacré, et de ceux qui sans l'être attribuent cependant les phénomènes physiques auxquels nous avons tous assisté [illegible] intervention des esprits. Or donc, les [illegible] ont eu une Convention à New-York [illegible] dernier. Ils s'étaient réunis dans [illegible] au nombre d'environ deux [illegible] ayant proposé de confier la [illegible] bureau à un comité, M. Townsend [illegible] déclaré qu'il fallait laisser ce soin [illegible] eux-mêmes. Sa motion fut acclamée, [illegible] prits consultés désignèrent le président, deux vice-présidents et les deux secrétaires. L'assemblée étant organisée, le Rév. John [illegible] Spear a donné lecture d'une communication qu'il avait reçue la veille d'un [illegible] d'esprits et qui renfermait le programme, que la réunion devait adopter. Ce programme, dit le révérend ministre, nous recommande l'amour du prochain, la charité, la foi, la patience; il annonce que les esprits rendront leurs manifestations de plus en plus éclatantes et que les plus éminents d'entre eux seraient présents pendant toute la durée de la Convention.

D'autres communications ont été lues; elles avaient toutes un caractère religieux et annonçaient que la mission du Christ ne tarderait pas à produire tous ses fruits. Après cette lecture divers membres ont pris la parole et ont cherché à établir la haute moralité des manifestations spirituelles. L'un d'eux, M. Hewett, éditeur du journal abolitionniste le *New Era*, publié à Washington, et qui reçoit invariablement de ses correspondans de l'autre monde de longues épîtres abolitionnistes, a déclaré gravement que le Christ et les prophètes étaient des modèles mediums. Ce que cela veut dire, nous l'ignorons.

Washington.—Des dépêches émanant du département d'Etat viennent d'être expédiées en Europe: elles sont adressées à M. Rives, ministre des Etats-Unis en France, et lui transmettent l'ordre de reconnaître l'Empire comme le gouvernement de fait de la France.

Le Président des Etats-Unis a reconnu officiellement M. Eusebio B. Gomez, comme consul de la république de Guatemala et de la république de Costa Rica à Key West.

Agents commerciaux.—M. Judah Solomon Levy a été nommé agent commercial des Etats-Unis à Tabasco, au Mexique, et M. Merod Abogassis agent commercial des Etats-Unis à Levanta, dans le même empire.

Un journal chickasaw.—Le *Herald* de Fort Smith nous apprend qu'une association d'Indiens Chickasaws se propose d'établir un journal hebdomadaire à Post Oak Grove, dans cette partie du territoire de l'Ouest qu'occupe la Nation Chickasaw. Le prospectus du nouveau journal est parfaitement écrit. La feuille indienne admettra dans ses colonnes tout ce qui a rapport aux sciences, à la littérature, à l'agriculture, à l'instruction publique, du progrès des arts et de l'industrie parmi les Chickasaws et les autres tribus sorties de l'état sauvage. Elle publiera toutes les nouvelles, mais particulièrement celles qui sont de nature à intéresser les Indiens et à les éclairer sur la marche des affaires et la situation général du commerce. L'*Intelligencer*—tel sera le titre du journal chickasaw—sera enfin entre les mains de ses rédacteurs un puissant instrument pour aider au développement de la civilisation parmi les indiens.

Missouri.—La Législature du Missouri s'est organisée ces jours derniers: le Dr. Shelby, Bentonman, a été élu *speaker* de la Chambre des Représentans.

Natchez.—M. B. Pendleton a été élu ces jours derniers maire de la ville de Natchez; il a battu de vingt-huit voix son concurrent M. G. J. Dicks.

FEUILLETON.

LE VEAU D'OR.
ROMAN POSTHUME
DE FRÉDÉRIC SOULIÉ,
Terminé par M. LEO LESPES.

(X—Suite)
Enfer et Ciel.

M. Duplessis se présenta alors, sa canne sous un bras, et son précieux et lourd paquet sous l'autre.

—Ma présence vous étonne sans doute, madame, après la scène.... un peu vive que nous avons eue ici même, dit le vieillard, avec autant de calme et de politesse qu'il pouvait en affecter dans la disposition d'esprit où nous l'avons laissé.

Il est vrai de dire que l'arrestation du Cyclopé et de Balancier l'avait délivré du moins de l'escorte de goualleurs qui le quittait pour la première fois depuis quinze jours.

—Un peu vive, en effet, répondit ironiquement Tiennette.

—Croyez que je la regrette, madame.

—J'aime à le croire, monsieur, et vous venez me faire vos excuses, en même temps que vos adieux, si j'en juge par vos préparatifs de voyage?

—Non, madame, je ne pars pas.

—En ce cas, monsieur, vous venez sans doute me demander l'hospitalité? Soyez le bien-venu! Si votre présence m'étonne, elle ne me charme pas moins.

—Eh! madame, laissez là, je vous prie, les complimens moqueurs! L'ironie n'est pas de circonstance. N'abusez pas de votre victoire. Soyez généreuse: je m'avoue battu. Votre protégé est acquitté, vous triomphez: que voulez-vous de plus?

—Je le sais, monsieur. On m'a tout conté au palais de justice, à notre arrivée d'Allemagne. Oui, monsieur, mon protégé est acquitté, et vous, monsieur, vous voilà accusé à votre tour.

—Comment cela, madame?

—Mon Dieu oui, pour faux témoignage; et la sellette vous attend à sa place.

—Serait-il possible! s'écria le vieillard stupéfait. Hé quoi! votre succès irait jusque-là!... Je serais accusé, condamné, emprisonné?... Je me verrais dans l'impossibilité de poursuivre ma vengeance? Oh! non, non, cela ne peut pas être. Ecoutez, madame, je ne suis point venu ici pour m'humilier seulement devant votre habileté supérieure: je suis venu pour l'implorer, pour lui assurer d'avance telle récompense qu'il lui plaira de fixer. Je vous en conjure, vous, dont l'omnipotence peut produire de tels prodiges, guidez-moi, conseillez-moi, et je vous paierai... Je ne sais quel intérêt vous a portée à vous séparer des miens dans cette affaire; mais, quel que soit le prix dont mon adversaire ait pu rémunérer vos services, ce prix, soyez en sûre, est misérable au comparaison de celui que je puis leur offrir.

—Ah! fi, monsieur, de... corruption!...

—Ne riez pas, madame; le mot de corruption cesse d'être applicable à de pareils chiffres.

—J'entends: cela s'appelle alors de la transaction.

—Tenez, madame, continua le vieillard de plus en plus exalté; vous voyez bien ceci.

—Quoi? ce foulard plein, si soigneusement noué? ce paquet de tailleur en rendement d'ouvrage?

—Oui, ce paquet de si modeste apparence, ajouta M. Duplessis, en le jetant devant elle sur le parquet, et ce qui résonna presque à l'égal d'un coup de canon.

—Hé! bon Dieu! qu'est cela? s'écria Tiennette en reculant avec plus d'étonnement que d'effroi. Auriez-vous l'intention de me bombarder?...

—Ce que c'est, madame?... c'est une fortune immense, une fortune au porteur, une fortune qu'envieraient plus d'un roi pour sa cassette particulière.

—Je ne sais de quel métal elle se compose, répondit Tiennette en souriant avec dédain, mais elle me semble fort bruyante et doit être difficile à cacher, si portative que vous la disiez.

—Eh bien! madame, continua M. Duplessis tout entier à son idée fixe, et sans faire attention aux sarcasmes de son interlocutrice; eh bien! qu'on me condamne, qu'on me mette en prison, peu m'importe! mais vengez-moi d'abord, et tout cela est à vous!

—En vérité?... A la bonne heure donc!... voilà du moins un homme qui sait encourager les talens naissans!... Parole d'honneur, ce brave monsieur m'intéresse, et je veux faire quelque chose pour lui. Et d'abord, ajouta-t-elle en dirigeant vers son armoire, il est bon de rendre cette fortune à sa cassette. Tenez, mettez-la dans cette armoire; ainsi que vos papiers.

—Encore des papiers?

—Toujours des papiers, répondit-elle en plaçant un candélabre à deux bougies sur la table de l'armoire. J'en possède un surtout dont la vue vous surprendra fort agréablement.

Puis, s'étant assise devant le meuble, elle y prit d'abord un petit poignard à manche orné de brillans et à lame riche ment damasquinée, qui se trouvait sur le premier rayon. Elle le tira de sa gaîne, l'examina, et en essaya la pointe avec un sourire étrange.

—Voilà un document qui en vaut bien un autre, dit-elle: on s'en servait beaucoup dans l'ancienne tragédie: je ne vois pas pourquoi le drame moderne en ferait fi. C'est peut-être une tradition à restaurer, ajouta-t-elle en remettant le poignard en place.

Elle retira ensuite de l'armoire, avec une sorte de précipitation dédaigneuse, des masses de lettres qu'elle étala pêle-mêle sur la tablette, en faisant des coups de poing comme pour les fixer.

—Celui-là, reprit elle, tout en opérant cet éparpillement, celui-là du moins m'aura servi à autres, continua-t-elle en les apostrophant, comme si elle éprouvait un amer plaisir à injurier de simples paperasses, mais dans le but, aussi du prolonger autant que possible l'entrevue, afin de donner à sa missive le temps de produire tout son effet; ce n'est pas comme vous, stupides autographes! insipides brouillons! imbéciles manuscrits! tas de rébus, de sornettes et d'insignifiances, qui deviez me donner le bonheur, et qui ne m'avez donné que la fortune et le pouvoir! Prenez y garde, mes mignonnes reliques: je finirai par vous jeter à la hotte du collectionneur nocturne! C'est tout ce que méritent de misérables chiffons, quand ils ne sont bons à rien! Mais celui-là, c'est différent!.... Où diable est-il donc!.... Est-ce ceci!.... Non, c'est une lettre de femme coupable à son amant.... Et ceci?.... Même chose encore.... Et ceci?.... Même chose toujours!.... C'est monotone, n'est-ce pas?.... Mais que voulez-vous! elles en écrivent toutes de ce style, ces femmes honnêtes, ces vertueuses. Est-il ce.... Quand je dis toutes, j'exagère peut-être un peu. Il y a des exceptions, n'est-il pas vrai, monsieur?.... Votre défunte, par exemple....

—Madame! interrompit le vieillard, qui avait frémi à ce sarcasme.

—Comment! est-ce qu'elle vous aurait trompé aussi, cette brave dame?.... Oh! alors je me rétracte: il n'y a pas d'exception.

—Par grâce, madame, reprit Duplessis, l'œil fulgurant de colère, ne vous jouez pas ainsi de ce qui fait mon supplice, et daignez bien plutôt ne penser qu'à le venger.

—C'est ce dont je m'occupe. Ah! le voici enfin, ce charmant papier. Tenez, monsieur.

—Que signifie un pareil chiffon? demanda le vieillard, en recevant le papier, sans trop savoir si Tiennette parlait sérieusement ou se moquait encore de lui.

—Ne le dédaignez pas ainsi, répondit-elle. Il faisait partie de l'intéressante collection que je remis à un de mes bons amis, M. de Montreuil, il y a quelques mois, et qu'il a eu l'impudence de vous remettre à son tour. Ecoutez une lettre de Mme Duplessis à la nourrice de petit pauvre!

—Ah!.... dit le vieillard en frissonnant de nouveau, à chacun de ses mots. Et pourquoi, madame, me lui avez-vous pas remis celle-ci en même temps que les autres?

—Oh! par mégarde, sans doute. Et puis, la communication est marquée de charmes... [illegible] toujours [illegible] une [illegible] nommée [illegible] lisez.

[illegible] quelque [illegible] "Francfort, 31 octobre 1821."

[illegible] nourrice,

[illegible] courage. Un affreux malheur [illegible] tous. Le prince de Limbourg vient [illegible] mourir assassiné, et sa jeune femme, ma [illegible] Augusta Mildenoff, n'a pu lui survivre [illegible] de quelques heures.

Morts tous deux!

Mais du moins sauvons leur jeune fils, s'il en est temps encore.

Aussitôt la présente reçue, quittez Kermell, et apportez moi à Francfort ce pauvre enfant, triste fruit d'une union secrète qui devait être si fatalement brisée. La folie, qui vous remet cette lettre, te conduira tout de suite en France, où le légitime héritier d'un grand nom ne portera plus désormais que celui d'un simple villageois. Je connais une brave et digne femme d'Aronde qui l'élèvera dans l'heureuse ignorance de sa royale origine. L'obscurité est désormais son seul refuge contre le poignard qui l'a fait doublement orphelin. Vite, vite, bonne nourrice, venez!

Votre affectionnée,

"Olympe Duplessis."

Le vieillard resta frappé d'éblouissement après la lecture de cette lettre, comme un homme qui sort des ténèbres d'un souterrain, pour passer tout à coup à l'éclatante lumière des cieux, et, de même que cet homme n'y voit pas d'abord à force d'y voir trop, M. Duplessis ne comprit pas d'abord à force de trop comprendre. Il pantelait sur deux mains sur son front comme pour calmer et débrouiller les idées qui s'y pressaient tumultueusement.

—Oh!...... s'écria-t-il enfin, devenu pâle et tremblant, et en appuyant longuement sur cette exclamation, oh!...... innocente!...... innocente!...... Cet enfant n'était pas le sien!... Et je l'ai crue coupable, ma pauvre femme!... et je l'ai tuée!...... et je l'ai tuée!... Oh!....... madame, ajouta-t-il en tombant à genoux devant la femme justificative, comme s'il eût fait devant la [illegible], et en pleurant d'abondantes larmes, pardon, pardon!.... Elle était innocente!....

—Eh bien! monsieur, lui demanda alors Tiennette, êtes-vous [illegible] de désespoir où elle venait de plonger le père de sa

détestée Gertrude, que dites-vous de la collection.... qui peut réhabiliter ainsi la mémoire des autres femmes?

—Je dis, répondit le vieillard en se relevant dans un paroxysme de fureur spadassine, je dis que cette femme est un monstre, un démon, une vipère, dont il faut purger le monde pour l'honneur de l'humanité!

Et à ces mots, le vieillard, dont la colère centuplait les forces, se précipita vers Tiennette, la saisit par le cou, l'étrangla presque et la renversa sur le parquet.

De son côté, la premier mouvement de son adversaire, Tiennette avait ressaisi le petit poignard qui se trouvait à sa portée.

Une seconde encore, et le vieillard l'écrasait sous ses pieds, en même temps qu'elle frappait mortellement le vieillard.

Ainsi juxta-posés, les deux personnages de cette scène de violence:—le vieux Duplessis, les cheveux dressés, l'œil ardent, l'invective à la bouche, tenant Tiennette à demi renversée sur le parquet, et la menaçant d'un pied vengeur;—et Tiennette, l'œil hagard et les dents brusquement serrées, se soulevant sur une main, et menaçant son ennemi du poignard acéré qu'elle tenait de l'autre:—ces deux personnages, disons-nous, ne ressemblaient point mal, dans cette attitude, à un vieux lion en fureur qui tiendrait un reptile sous sa griffe, tandis que le reptile, redressant la tête sous cette mortelle étreinte, menacerait le vieux lion de sa morsure non moins mortelle.

Mais tout à coup des gardes municipaux firent irruption dans le cabinet de Tiennette et mirent naturellement fin par leur présence à cette affreuse lutte, qui allait être aussi funeste qu'elle avait été rapide.

Ces hommes étaient envoyés là par le commissaire de police, à qui Tiennette avait adressé quelques lignes par sa camériste, pour lui annoncer la présence de M. Duplessis chez elle.

Ce commissaire était celui à la circonscription duquel appartenait M. Duplessis. Tiennette avait pensé avec raison que ce fonctionnaire serait naturellement chargé d'exécuter l'ordre d'arrestation lancé contre le vieillard par le président des assises. Il l'avait reçu, en effet, à l'issue de la séance, et avait déjà envoyé ses agens au domicile du vieillard pour l'arrêter; mais on ne l'y avait pas trouvé. Ce fut à leur retour même qu'il reçut l'avertissement de Tiennette. On comprend avec quel empressement il crut devoir en profiter.

Les gardes municipaux dégagèrent Tiennette, saisirent son agresseur, l'éloignèrent d'elle et le contiennent aisément; ce qui leur fut facile, car la réaction de l'énervement commençait à succéder à l'emportement chez le vieillard.

—Au nom de la loi, s'écria le brigadier, en tirant un papier de sa poche, et en vertu de ce mandat d'amener, je vous arrête! Suivez-nous!

—Oui, messieurs, oui, répondit docilement le vieillard, qui, de son accès de passagère fureur, était retombé subitement dans ce désespoir morne, ahuri, abattu, atterré, presque enfantin, où l'avait jeté la révélation de Tiennette au sujet de l'innocence de Mme Duplessis; oui, arrêtez-moi.... vous ferez bien.... je suis un misérable!.... je la croyais coupable.... mais ce n'est pas vrai.... elle était innocente!.... ma pauvre femme ne m'avait pas trompé!....

—Possible, interrompit le brigadier: ça se voit.... pas souvent.... mais ça se voit....

—Oh! je vous le jure, elle était innocente.... Tenez, messieurs, lisez cette lettre: c'est la dernière qu'elle ait écrite à la nourrice, au sujet de l'enfant.... Madame, qui n'est pas très bonne pour nous, m'avait bien fait parvenir les précédentes, parce qu'elles semblaient accuser ma pauvre femme, et elle avait gardé méchamment celle-ci, parce que celle-ci expliquait tout, et ne m'eût pas permis de m'y tromper....... Mais enfin je l'ai lue maintenant, cette dernière lettre, et j'ai reconnu mon erreur.... Elle était innocente!.... Cet enfant n'était pas son enfant, monsieur; c'était l'enfant d'une autre.... Et en effet....

—Je ne vas pas à l'encontre, interrompit encore le brigadier: s'il y a ou moutard là-dedans, il faut bien que ça soit le moutard de quelqu'un; mais tout ça, c'est des affaires de famille; ça ne me regarde aucunement. Marchons!

—Oui, elle était innocente, et, cependant, je l'ai tuée moi-même!

—Cré nom de nom!

—Mais, je l'ai tuée, parce que je croyais que l'enfant.... Oh! n'est-ce pas que c'est mal?

—Je n'en disconviens pas; mais il paraît que c'est assez votre habitude avec le beau sexe! Nous en avons vu tout à l'heure un échantillon!.... Par ainsi donc assez causé! Filons! Vous conterez votre petite histoire à la justice.

—Oui, messieurs, menez-moi en prison!.... Je le mérite!.... je le demande!.... Je l'implore!.... Je veux qu'on me guillotine!.... Son enfant n'était pas le sien!.... Elle était innocente!....

—Comme l'enfant qui venait de naître, c'est bien le cas de le dire, ajouta facétieusement le brigadier. Allons, en route, en route!

Et comme le vieillard s'éloignait déjà avec son escorte, Tiennette aperçut le précieux paquet abandonné par lui sur le tapis.

—Messieurs, dit-elle aux agens de la force publique, en repoussant dédaigneusement du pied cette fortune énorme, ceci appartient à cet homme, obligez-moi d'en nettoyer mon logis. Je ne veux conserver de lui que l'agréable souvenir du service que j'ai rendu, bien qu'un peu tard, à son amour conjugal, en l'éclairant sur l'innocence de sa chaste épouse.

—Oui, certes, reprit Duplessis, elle était innocente, ma pauvre Olympe! L'enfant n'était pas....

—C'est entendu, interrompit le brigadier, c'est convenu, c'est connu, le moutard était celui d'une autre....

—C'était l'enfant d'un prince....

—Allons, bon! c'était d'un prince maintenant! Pauvre bonne, va!

Tout en parlant ainsi, le brigadier ramassa le paquet et donna de nouveau le signal du départ.

—Oui, messieurs, je suis un scélérat! continua le vieillard, en se laissant emmener sans résistance; l'enfant n'était pas le sien; elle était innocente!.... Je veux qu'on me guillotine!

M. Duplessis ne dit pas autre chose jusqu'à la prison.

—Coffré! dit le brigadier en revenant avec ses hommes, je ne suis pas fâché d'être débarrassé de ce vieux monotone. Ça commençait à être fastidieux en diable.

Cependant Tiennette s'était rassise, le dos appuyé contre l'armoire de fer, pour mieux contempler le départ de son ennemi encore une fois vaincu. Quand elle l'eut vu disparaître ainsi entre quatre gendarmes, elle donna libre cours à la joie infernale que lui causait ce dernier triomphe sur la famille de la défunte baronne. Elle l'avait fait se suicider, elle avait fait mourir le gendre, et le père, voilà qu'elle était en train de tuer le père de Gertrude. Il y avait vraiment de quoi se réjouir. Aussi fut elle prise d'un rire inextinguible.

Malheureusement pour elle, dans les soubresauts en arrière que lui faisaient faire ces accès d'épileptique gaîté, elle ne s'aperçut pas qu'elle avait renversé une des bougies sur les papiers épars qui couvraient la tablette de l'armoire à laquelle elle était adossée; que ces papiers s'étaient enflammés, et qu'enfin, comme si la Providence eût voulu la punir par où elle avait péché, ils avaient communiqué le feu simultanément à son fichu, à son voile et au chapeau de paille noire façonnée, dont elle était restée coiffée.

Quand elle s'aperçut de l'accident, il était déjà bien tard pour y porter remède.

Sans se préoccuper des papiers, qui brûlèrent tous jusqu'au dernier, elle voulut se débarrasser de son chapeau; mais, soit précipitation, soit toute autre cause, elle ne put parvenir à en dénouer les brides; et de plus, dans cette vaine tentative, elle mit aussi le feu aux longues dentelles de ses manches pendantes: si bien qu'en quelques secondes elle eut les bras, les mains, le buste et la figure entièrement enveloppés par les flammes. Aveuglée, brûlée, asphyxiée, l'esprit perdu, elle se mit à courir comme une folle à travers la chambre, ce qui activa d'autant plus les progrès de la combustion. En proie alors à d'horribles souffrances, elle poussa des cris lamentables à travers l'incandescent rideau qui grandissait sans cesse autour d'elle. Mais ces cris ne furent entendus de personne.

Sa femme de chambre se promenait en ce moment dans la rue, au bras d'un des gardes qui avait obtenu du brigadier la permission de quitter l'escorte. Son voyage en Allemagne l'avait séparée pendant assez longtemps de cet ami de cœur et de premier bouillon, pour qu'elle trouvât quelque charme à faire un peu causette avec lui.

De son côté, la femme de charge était en train de sommeiller, comme d'habitude, dans une pièce éloignée, les nombreuses libations de lunel qu'elle avait faites à la mémoire de Tête-de-Pipe.

M. Masson fut la première personne qui vint au secours de l'incendiée. Il sortait de chez d'Aronde et se présentait chez Tiennette pour tâcher de retirer de ses mains, n'importe à quel prix, l'original de la lettre d'adieu adressée par la baronne à Dabiron, qu'il savait maintenant, grâce aux révélations magnétiques de Pied-de-Céleri, avoir été gardé frauduleusement par cette abominable femme.

Mais c'était un soin désormais superflu.—Quand il entra dans le cabinet, ou il parvint sans rencontrer âme qui vive, les portes ayant été laissées ouvertes à la sortie de M. Duplessis, il n'aperçut plus, à travers l'épaisse vapeur qui remplissait la pièce, qu'un monceau de papiers qui achevait de brûler dans l'armoire de fer, et dont le moindre souffle dispersait dans l'espace le léger résidu, aux mobiles et fugitives étincelles.

Quant à Tiennette, elle était tombée sur le tapis, agonisante, râlante, offrant aux yeux, au milieu de la fumée, un effroyable amas de chairs calcinées, revêtues de lambeaux d'étoffes, dont quelques-uns flambaient encore, et ne présentant plus aucune forme humaine.

M. Masson s'approcha de la victime, et la penchant désespérée, lui adressa quelques religieuses paroles pour l'encourager à un acte de contrition mentale dans cet instant suprême; mais elle ne l'entendit pas, sans doute, et ne répondit que par des gémissements étouffés.

—Dieu ait pitié de son âme! s'écria gravement M. Masson; et ne voulant pas l'abandonner dans un si triste état, il tira à tout hasard le cordon de la sonnette.

Glaé parut alors, en bâillant et en se frottant les yeux.

—Dieu! dit-elle, comme ça fume! comme ça pue! comme ça sent le roussi!.... Tiens, tiens, tiens!.... Qu'est-ce qui brûle donc là?....

—C'est votre malheureuse maîtresse!

—Ça, c'est madame?.... Excuses!.... En voilà une d'idée!.... Je vous demande s'il y a du bon sens de s'arranger comme ça!....

—Ayez soin d'elle, madame, lui dit avec autorité M. Masson; veillez-la, secourez-la, jetez lui de l'eau, ne fût-ce que pour calmer ses atroces douleurs. Je vais en toute hâte faire prévenir un médecin.

—Un médecin?.... Ah! m'est avis que c'est de la moutarde après dîner, dit Glaé, tout en exécutant l'ordre aquatique de l'inconnu. Les pompiers n'y pourraient plus rien eux-mêmes!.... Et ce pauvre tapis!.... en voilà un qui a du malheur!.... ensanglanté hier, brûlé tout à l'heure, inondé d'eau maintenant!.... Quel dommage!.... elle avait du bon, la bourgeoise à.... et c'était un bien bel aubusson!....

Tandis que Glaé prononçait ces paroles qui devaient être la seule oraison funèbre de la moribonde, M. Masson envoyait quérir un médecin par le concierge, et s'éloignait tristement de cette maison maudite.

—Justice du ciel! s'écria-t-il, en jetant un dernier regard de pitié.

Après quoi il se rendit à l'hôtel d'Apponchow, où nous l'avons vu se présenter dans le cabinet du baron, quelques instans après l'apparition fantastique de la dame noire.

—Je suis sauvé! l'écria le baron, en reconnaissant le personnage qui intervenait encore si à propos, pour ramener son imagination en même temps [illegible] en suspens.

—Oui, sauvé! C'est par ce mot que vous m'avez toujours accueilli, après [illegible]

moi toujours. Mais cette fois encore vous ne serez point déçu dans votre espoir. Voici, monsieur, ajouta M. Masson en lui remettant un volumineux portefeuille qu'il portait sous le bras à son entrée; voici d'importantes valeurs qui couvriront et au delà le déficit de votre situation présente.

—Je ne vous parle pas de reconnaissance, monsieur.

—Vous avez raison; ce n'est pas à moi que vous en devez.

—Mais à qui donc, bon Dieu!

—Je puis vous le dire maintenant. C'est à votre père.

—A mon père!.... Est-il possible!.... à ce pauvre vieillard qui, après avoir liquidé sa maison de Francfort, avait disparu tout à coup, il y a bien des années, avec d'immenses richesses, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu!

—A lui même, monsieur. L'amour de l'or, qui avait été son culte unique, avait fini par égarer sa raison; mais la générosité de sa mort a noblement expié l'avarice de sa vie. Vous en avez eu la preuve. Bénissez donc une fois de plus sa mémoire; mais je dois vous en avertir, n'attendez plus rien de lui et ne comptez désormais que sur vous même. Les sommes que je vous remets ici sont les dernières qu'il m'ait confiées pour venir en aide à tous les membres de sa famille. Je n'en ai distrait, selon ses intentions qu'une bien minime partie, destinée à récompenser d'utiles services; et je n'en ai gardé pour moi-même que ce qu'il m'est nécessaire pour rejoindre mes frères apostoliques de Nouveau-Monde.

—Hé quoi! monsieur, vous allez vous dérober à notre gratitude en quittant la France?

—Oui, monsieur. La mission passagère que j'avais acceptée touche maintenant à sa fin. Encore quelques heures peut-être, ajouta M. Masson avec une émotion profonde, et cette mission sera accomplie. Rien ne me retiendra plus ici. Je suis prêtre depuis quelques mois. Je pourrai donc partir aussitôt que je me serai suffisamment préparé par la retraite, dans le silence et la méditation de notre maison sainte, à la nouvelle mission dont le ciel a daigné m'inspirer la pensée, et dont il me donnera le courage, je l'espère. Mais pardon si je vous quitte, monsieur le baron. Huit heures sonnent. Un douloureux devoir m'attend ailleurs. Ah! la journée aura été rude! Recevez donc mes adieux, car c'est la dernière fois que nous nous voyons sans doute.

L'égoïste baron ne put s'empêcher de le suivre des yeux avec admiration.

—Quel dévouement! quelle abnégation! quel beau zèle! s'écria-t-il. C'est magnifique! c'est sublime! c'est grandiose!.... Mais il faut être né pour ces choses là, et franchement j'aime autant que d'autres s'en chargent que moi!

(A continuer.)

Le grand remède.

L'homme qui a découvert le *grand remède* contre une maladie dangereuse n'a pas le droit de le tenir caché à ses semblables. C'est ce que pensait le docteur McLane lorsqu'il offrit au public son grand remède contre les vers. Médecin distingué, possédant une vaste clientelle, et poussé par son immense désir de soulager l'humanité souffrante, il a éloigné la crainte d'être confondu avec les charlatans qui trompent le public au moyen de drogues patentées; et d'après le conseil de MM Kidd & Co, il a profité du droit que lui donnait sa découverte et vient l'offrir au public comme le meilleur des vermifuges. Ce remède souverain pour les vers, est maintenant en vente dans toutes les villes et villages des Etats-Unis.

A vendre chez SCOVIL & MEAD,
111 rue de Chartres et chez tous les pharmaciens
7 jan—6

Lorsque la mort est à la porte le remède qui aurait pu sauver la vie, s'il avait été administré à temps, arrive trop tard. Ne jouez pas avec la maladie. Lorsque l'estomac ne digère plus, lorsque le système est en proie à des faiblesses, à des lassitudes—lorsque le sommeil est troublé, l'appétit faible, l'esprit lourd, les nerfs agacés, la tête pesante, &c, &c, la force vitale diminue et si vous n'apportez un remède immédiat à ces maux le terme de vos jours approche. Nous voyons par un nombre considérable de témoignages, donnés par diverses personnes au Grand Bitters de Hoofland que ce remède préparé par les soins du Dr. C. M. Jackson de Philadelphie est un agent infaillible dans les maladies [illegible] la vie est [illegible] que le [illegible] succès [illegible] une existence saine [illegible]

A vendre par J. WRIGHT & CO.,
7 jan—12 137, rue Chartres

AU PUBLIC.

J'ai l'honneur d'annoncer aux abonnés et patrons de l'*Abeille* que j'ai vendu à MM S. Barry, rédacteur de la partie française, N. Dufour, rédacteur de la partie française et I. Duverger, comptable, les trois-quarts de la propriété du journal, restant moi-même intéressé pour un quart. Le journal sera publié sous la raison sociale de C. F. Weisse & Cie.

Nlle-Orléans, 1er Janvier 1853.
C. F. WEISSE

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que M. E. A. MICHEL est candidat à la place de Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'hon. Alexandre Derbès. VOTANTS ET AMIS

FRANÇOIS CALONGNE est candidat à la place de Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée par la démission du Juge Derbès.
31 déc LE PEUPLE.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI SOIR, 6 JANVIER.

Les ventes de coton aujourd'hui n'ont pas été au delà de 3,000 balles à cause des prix élevés que demandaient les détenteurs. Le cours est comme suit:

Inférieur, de 6 ¾ @ 7	Fair, ...	10 ¼ @ 10 ¾	
Ordinaire, de 7 ½ @ 8	Fully fair, ...	11 — @ —	
Middling, de 8 ½ @ 9	Good fair, ...	11 — @ —	
Good Mid. de 9 ½ @ 9 ¾	Good and Fine, ..	— @ —	
Mid. Fair, de 9 ¾ @ 10			

[illegible] sucre [illegible] 2,500 boucauts [illegible] Fair de 3 ¾ @ 4 ¾ cts. La mélasse a également été recherchée et 2,500 barils ont été achetés. La qualité ordinaire à première qualité rapporte de 22 @ 25 cts le gallon.

La fermeté du cours était bien prononcée [illegible] farine [illegible]

Il s'est vendu environ 6,000 sacs de maïs en divers lots de 47 @ 50 c [illegible] St-Louis a rapporté 58 cts le boisseau.

Le marché aux comestibles a été ferme. Un lot de 100 barils mess porc a été vendu à [illegible]

Le whiskey est peu recherché; cet article [illegible] 19½ cts.

Il s'est traité 1,750 sacs de café Rio à 9 cts.

Le change n'a pas varié, mais il est languissant. Sterling, de 107¾ @ 108¼; France, 5f 25 @ 5f 20; Traites sur New-York, à 60 jours, 2½ @ 2¾ p. c. d'esc. Checks, de 1 @ 1¾ pour cent de d'esc.

Le fret est toujours languissant; deux navires seulement ont été frétés pour Liverpool à 19/32 pour le coton.

Décédé hier soir à 10 heures, Louis Adolphe DROUET, âgé de 2 ans et 2 mois, fils de O. Drouet et de Adèle Bourgeois. Son corps est exposé chez son père, rue Dumaine, entre Claiborne et Robertson. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures et demie, sans autre invitation.

Marchandises avariées et vente par catalogue

L'attention des acheteurs est appelée à la vente de marchandises avariées et autres, qui aura lieu aujourd'hui vendredi à 10 heures, au magasin d'encan de Henri Peychaud & Co, No 26, rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

Vente à crédit d'un bel assortiment de Linge fait.

Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs à la vente à crédit d'un bel assortiment de linge fait, provenant des meilleures manufactures du Nord. Cette vente aura lieu sans réserve, aujourd'hui à 10 heures précises, au magasin d'encan de J. B. Blache & Co, No 77, rue de Chartres.
Conditions libérales à la vente.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Accident survenu au général Pierce et à sa famille.

Boston, jeudi, 6 janvier.

Le train des chars de Boston et Maine a été aillé aujourd'hui, près d'Andover. Plusieurs personnes ont été blessées. Parmi les passagers, se trouvaient le général Franklin Pierce (le prochain Président), sa dame et son fils âgé de dix ans. Ce dernier est mort instantanément. Mme Pierce a été grièvement blessée, et le général très légèrement.

Congrès.

Washington, 6 janvier.

Dans la séance du Sénat aujourd'hui, M. Cass et autres, ont déclaré qu'ils n'auraient jamais voté en faveur du traité Clayton et Bulwer—concernant l'Amérique Centrale—s'ils avaient pu prévoir le long usage que l'on donne à la clause qui exclut l'Angleterre de toute participation dans les affaires de l'Amérique Centrale. La conduite de M. Clayton à ce sujet a été sévèrement réprimandée.

Boston, 6 janvier.

La Législature du Maine a élu Lewis Talbot, démocrate, orateur de la Chambre.

Washington, 6 janvier.

Le commodore Ch. W. Morgan est mort en cette ville, ce matin.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Benjamin Franklin, Mathews, New-York
Steamship Falcon, Rodgers, Aspinwall
Navire Uriel, Foster, Liverpool
Uhland, Wachter, Brême
Desdemona, Farnham, Liverpool
James Wright, Clark, Liverpool
Barque Snowden, Walker, Liverpool
Goelette Alphonsine, Lecocq, Bruton Santiago

Arrivés Hier.

Navire Eudoria, Vaughan, Liverpool
Dorcas Prince, Blanchard, Liverpool
Plantagenet, Price, Liverpool
Lotus, Waters, Liverpool
Glencairn, Crawford, Glasgow
Timoleon, Fosstans, Boston
Emma Fields, Crowell, New York
Barque Alberta, Benson, Liverpool
Brick Palo Alto, Spencer, Charleston
Edwin H Fitler, Hewett, des Iles Turques
Goelette J F Bradford, Blakeley, Tampa Bay
Oregon, Golding, Matanzas
J Truman, Ackley, Tampico
Planter, Reynolds, Attakapas

STEAMBOATS.

Bella Donna, Gilbert, Williamsport—coton, sucre, mélasse, &c.
Buena Vista, McNair, Rivière Blanche—coton.
Duct. Batey, Wilson, Lafourche—mélasse, sucre
New Latona, Hooper, Bayou Sara—sucre, mélasse, coton.
Rosa, Greig, Attakapas.
Red River, Dorsey, Nouvelle Ibérie—sucre, mélasse.
H M Wright, Clark, Shreveport—coton.
Caspian, Dunn, Carolina Bluffs—coton.
J T Doswell, Kellde, de la Côte.
Mary Foley, Dufferon, Lockport.
Glendy Burke, Bentley, Vicksburg—coton.
Southern Belle, White, de Millikens Bend.
Medes Hoople, de Cincinnati—patates, pommes, toile d'emballage, farine, corde, viandes salées, porc, chandelles, suif, whiskey, fromage, beurre, &c.
Amazonia, Devinney, de St Louis—jambon, patates, pommes, farine, tabac, viande salée, &c.
North America, Otramber, Pittsburg
Mattie Wayne, Symmes, Cincinnati—chargement de provisions diverses.
Crescent, Young, de St Louis.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui

Rivière Bœuf	Lelia No 2, Beers	5 h A M
St Louis	Martha Jewett, Jewett	5 h P M
Bayou de Glaize	Trenton, Olmstead	5 h P M
Pittsburg	Banner State, Holland	5 h P M
Alexandrie	Compromise, Cooper	5 h P M
Lafourche	Dr Batey, Wilson	8 h A M
Louisville	Empire, Meekin	5 h P M
Donaldsonville	Mary Foley, Dufferon	5 h P M
Covington	Lenora, Dunstan	10 h A M
St Louis	C E Watkins, Kellogg	5 h P M
Plaquemine	J T Doswell, Kellde	5 h P M
Rivière Rouge	Caddo Belle, Grindon	5 h P M
Ouachita	Rockaway, Cannon	5 h P M
Memphis	J P Smith, Kenton	5 h P M
Memphis	Mary Hill, Pilburn	5 h P M
Louisville	Eclipse, Sturgeon	5 h P M
Louisville	Atlantic, Pallinger	5 h P M
Cincinnati	J Wheeler, Andrews	5 h P M
Mobile	St Charles, Post	5 h P M
New-York	Ben Franklin, Mathews	5 h P M
Attakapas	Rosa, Greig	5 h P M
Bayou Sara	New Latona, Hooper	5 h P M
Rivière Tennessee	Eastport, Milliken	5 h P M
Montgomery	Wetumpka, Olds	5 h P M

Le soussigné maintenant en cette ville, est prêt à se contracter pour la construction de machines à vapeur, moulins à sucre, machines à scie, machines à drêcher, &c &c qui garantira être du meilleur matériel et de meilleure construction.
DAVID GOFFERY, de Cincinnati, Ohio.
S'adresser au bureau de Augustin & Thibaut, No 8, rue Conti. 7 janv—3m

Par les navires Ventre, Peter Marcey et John Parker, arrivés du Havre, reçu un grand assortiment de mécaniques, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, etc., etc., parmi lesquels se trouvent ceux ci-dessous désignés, à vendre aux prix les plus modérés, à la pharmacie du soussigné:

Sirop anti-goutteux de Boubée,
Pilules [illegible] de Lartigue,
Idem d'iodure ferreux de Blancard,
Idem ferrugineuses de Vallet
Idem purgatives du Travain, pharmacie Colbert,
Idem idem du docteur Franck,
Suisses de quinine française, du meilleur cachet,
Irrigateur de l'Equisier, fonctionnant seul,
Clyso-pompes de Eber, idem idem,
Idem idem à jet continu et à cuvette,
Idem idem Nos 2 et 3 complets, de Petit
Trousses avec instruments montés en argent,
Bandages à ressorts de France et en idem,
Porte-caustique en ébène et en idem,
Sur les biberons en ivoire en idem,
Stéthoscope en cadre, de Pierry et de Louis,
Capsules au baume copahu, de Raquin et de Mothes,
Idem à l'huile de foie de morue, garantie pure,
Huile de foie de morue en bouteilles, idem idem,
Sirop et pâte de Nafé d'Arabie,
Idem au lichen de [illegible],
Idem anti-phlogistique de Briant,
Idem pectoral et béchique de Lamouroux,
Idem dépuratif de Larrey,
Idem idem de l'iodure de potassium,
Chocolat de Santé No 1, de Menier,
Semoule et fécule de patate,
Iodomine et élixir dentifrice de Pelletier,
Idem et pastilles de charbon, de Belloc,
Assortiment pour la médecine de Raspail,
Idem de lustrines huiles essentielles,
Idem idem bougies, sondes, urinaux et racines,
Idem idem seringues et suppositoires, etc., etc.
A. A. PEYCHAUD,
7 janv—3t 102, rue Royale.

Succession de John Alexander Scott.

Les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de John Alexander Scott, sont priées de les présenter immédiatement au soussigné.
THOS. J. SEMMES, Curateur,
7janv—16t 15, rue du Camp

DEMANDE DE CUISINIERS.—Une cuisinière française, porteuse de bonnes recommandations, trouverait un emploi [illegible] en s'adressant au No 45, rue des Remparts. 7janv—6t

CHAUX—3,000 barils chaux fraîche du Cap Girardeau, en très bon état, à vendre par
F. H. MONTGRAUX,
7 janv Enc. St-Louis et Robertson.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un très-grand stock de cigares de toutes dimensions, manufacturés à la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO, Importateur,
No 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.
Ou à ses magasins, No 32, rue St Charles, entre Commune et Gravier, et No 68, encoignure Royale et Douane. 7janv

A LOUER—Quatre grands et beaux appartemens au 1er, avec balcon. No 20, rue St Louis. S'adresser dans le magasin au-dessous. 8
7 janv F. ROUMIEU, No 20, rue St Louis

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux
26 barriques vin rouge ordinaire.
54 demi do do.
7janv PAUL LACROIX, 13 Toulouse

EN débarquement du navire General Berry, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
20 caisses Fruits au jus.
7 jan F. ROUMIEU, 20, rue St-Louis.

Cigares de la Havane.

947,000 cigares de toutes qualités et des marques les plus recherchées, en magasin et à vendre par
7 jan D. BORNIO Jnr. 34, Gravier

CAFE de la Havane—75 sacs café de première qualité, à vendre par
7 jan D. BORNIO Jnr. 34, rue Gravier

CIGARETTE.—24 barils et 18 caisses des marques suivantes: Figaro, Mi Fortuna, El Lucero, Perfeccion, Tres Hermanos et Guacamaya, venant directement de la Havane et à vendre par
7 jan D. BORNIO Jnr. 34, rue Gravier

PICADURA ou tabac haché pour cigarettes—14 barils de première qualité, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jnr.
7 jan 34 rue Gravier

TABAC en feuilles de la Havane—38 balles tabac véritable de 1re qualité, de la Vuelta de Abajo pour capes et tripes, en magasin et à vendre par
7 jan D BORNIO, 34 Gravier

CHARGE—1 caisses sur la Havane, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
7 jan D. BORNIO Jnr. 34, rue Gravier

PORC—200 barils porc mess et jambons, en magasin et à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & CO.,
7 janv 15, rue Tchoupitoulas.

HUILE DE GRAISSE—30 barils excellente huile de graisse épurée, pour l'hiver, à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & CO.,
7janv 15, rue Tchoupitoulas.

CHOCOLAT—200 boîtes chocolat de A. Boude, en magasin et à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & Co.,
7 janv 15, rue Tchoupitoulas

SUCRE raffiné—200 barils écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & Co.,
7 janv 15, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE [illegible] barils [illegible] en [illegible], à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & Co.,
7 janv 15, rue Tchoupitoulas.

POISSONS—Un assortiment de morue, maquereaux et harengs, à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & Co.,
7 janv 15, rue Tchoupitoulas

DEMANDE—Un grand bureau double de seconde main et d'une largeur de 5 à 6 pieds. S'adresser au No 15, rue Tchoupitoulas, à
SECCOMB, VOORHIES & Co.,
7 janv—6t 15, rue Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du navire Ocean, de Brême:
20 barils harengs de Hollande.
20 petits barils sardelles au sel.
40 jambons de Westphalie, par
FAURES & NORMAN,
7janv 33 & 35, rue Royale

EN débarquement du navire Columbus, de Londres:
20 petits pains fromage Gloster.
12 do blanc Stilton.
60 livres fromage Cheshire.
A vendre par FAURES & NORMAN,
7 janv 33 & 35, rue Royale

EN magasin et à vendre:
1 tonneau fromage Gruyère.
Un petit lot de do Limburg.
2 douzaines de do Chapsiger.
300 livres saucissons de Lyon, par
FAURES & NORMAN,
7janv 33 & 35, rue Royale

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux:
20 barriques Ch. Haut Brion J. Eugène Larrieu.
75 caisses do do do.
A vendre par FAURES & NORMAN,
7janv 33 & 35, rue Royale

ATTENDU par le navire Cte Thésiphon, de Bordeaux:
175 caisses Ch. Haut Brion et A. Eugène Larrieu.
[illegible] Haut Peyguez La Mission, de A. Eugène Larrieu [illegible], par
FAURES & NORMAN,
[illegible] 33 & 35, rue Royale

ATTENDU par le navire [illegible], de Bordeaux:
[illegible]

[illegible]

100 [illegible] BAILLY BLANCHARD & Co.
[illegible]

AVIS D'ELECTION.

ATTENDU qu'il une élection qui a eu lieu lundi 27 décembre, en vertu de la nouvelle Constitution, pour Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, Sénateurs, Représentants, &c, &c., quatre candidats pour représenter le quatrième district représentatif de la Nlle Orléans, (2me et 3me précincts), F. Conant, T. McKeon, Paul Pecquet et V. Heermann ont reçu le même nombre de voix, savoir: 341, les deux autres candidats Octave Leblanc et Peter K. Wagner reçurent le plus grand nombre de votes et furent en conséquence dûment élus; et Attendu qu'en vertu des lois ledit district représentatif a droit à trois représentans, et que deux seulement ayant été élus, une nouvelle élection doit avoir lieu pour un représentant du 4me district représentatif de la Nlle Orléans; et attendu qu'en vertu d'un acte de la Législature approuvé le 25 janvier 1847, il est enjoint au shérif de donner avis d'une nouvelle élection dans les dix jours qui suivront la première élection.

En conséquence avis est par le présent donné aux votans dudit 4me district représentatif comprenant cette partie du 2me district de la Nouvelle Orléans, s'étendant de la rue Canal à la rue St Louis et du fleuve au lac, qu'une élection aura lieu samedi 15 du courant, pour un représentant dudit 4me district par suite du nombre égal de votes mentionné plus haut.— Les scrutins seront ouverts de 9 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, aux précincts suivants désignés par le Conseil des Aldermen de la Nlle Orléans, et seront sous la surveillance de juges et greffiers qui seront nommés conformément à la loi:

Précinct No 8—A l'hôtel de la rue Conti.
Commissaires: E. Salomon, Arthur Bucler et Robert Wood—Greffiers: A. A. Canon, Alphonse Passavovski.

Précinct No 9—A la Maison de pompe No 15, rue du Bassin entre Bienville et Conti.
Commissaires: Robert Abbott, Thomas Wilson, Euclus Sullivan. Greffiers: E. N. Strenger et Lewis J. Gros.

Les votes seront comptés immédiatement après la clôture du scrutin et les retours devront être faits dûment au shérif conformément à la loi.

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, 3 janvier 1853. JAMES P. FRERET,
3janv shérif

AU PUBLIC.

CERTAINS individus, passagers ou officiers de l'*Anna No 2*, lors du dernier voyage de ce bateau des Attakapas ici, ont répandu le bruit que, lorsque le *Rosa* a croisé l'*Anna* dans le bayou Sorrel, le *Rosa* n'a pas arrêté ses machines et n'a pas reçu comme cela se pratique en pareil cas, aucun avertissement à l'avant, et qu'en agissant ainsi il a failli couler l'*Anna*: ce que les officiers du *Rosa* ont sans nul doute eu l'intention de faire.

En conséquence, le cap ta ne temporaire du bateau à vapeur *Rosa* se voit obligé de démentir ce bruit de la manière la plus formelle, aussi bien que toutes les assertions et dessus, et il ajoute que les personnes qui ont pu oser de signer une prétendue déclaration tendant à censurer la conduite des officiers du *Rosa*, auraient en le faisant, blessé la vérité, et assurément n'y pourra à encourir le mépris des hommes d'honneur.
2 jan—1 ALCIDE MEYNIER.

EN débarquement du navire Bay State, et à vendre par les soussignés
200 barriques VIN ROUGE bon ordinaire
BOYER FRERES,
7 jan Encoignure Moreau et Mandeville

Prunes—Prunes

15 CAISSES prunes en boîtes fantaisie, à vendre par BERNARD TURPIN,
7 jan 20 Vieille Levée

Cracknel! Cracknel! Cracknel!

LES soussignés préviennent leurs amis et les amateurs de biscuits cracknel qu'ils viennent de recevoir par le navire Fleetwood de Londres—200 boîtes, manufacturés par MM. Carr & Co de Carlisle, boulangers de sa Majesté la reine d'Angleterre. Lesquels biscuits ont été choisis par les juges, à la dernière exposition de Londres.

Ces biscuits que nous offrons aujourd'hui, sont positivement bien supérieurs aux anciennes marques importées à la Nouvelle Orléans. A vendre en gros et en détail par O. VALETON & Co
7 janv No 25 rue Tchoupitoulas et encoignure Royale et Quartier

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans:
10 quarts pipes vieux champagne cognac Mar. Castillon 25 octaves cognac Sazerac, Cazes et autres marques, eaux de vie du pays, vieux Monongahela, et whiskey Bourbon, vin rouge de Bordeaux et de Marseille, Château Latour, Château Margaux, M at. Brion et autres vins de première qualité, huile d'olive, absinthe, kirsch et genièvre de Hollande, vieux rum et un assortiment général de vins en caisse.
NADAUD DU TREIL,
7 janv 26, rue St Louis

A LOUER.—La maison en briques à 2 étages, No 124, rue St Louis. Cette maison vient d'être réparée. Pour plus amples détails s'adresser au No 11, rue Bourbon. [illegible]

UN JEUNE HOMME ayant fait ses études à Paris, désirerait trouver à donner des leçons à la ville ou à la campagne. Il enseigne le français, le latin et les mathématiques. Il entrerait aussi comme précepteur dans une bonne maison. S'adresser à Monsieur Trouté, rue Clouet, No 45, ou à M. Reynard Chauvet, Poste restante. 5janv—6t

UN Allemand récemment arrivé en cette ville désirerait trouver une place de professeur. Il peut enseigner le Latin et l'Allemand, ainsi que la Peinture et la Musique. S'adresser par la poste à la lettre T. No 78, ou au No 29 rue de la Vieille Levée.

CONSERVES.—En débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux, à vendre par le soussigné:
25 caisses fruits au jus de Deries & Co, de Nantes
20 do cèpes à l'huile en boîtes et demi-boîtes
6 do do au naturel do do
20 do do sardines à l'huile do
10 do do pois en demi-boîtes
10 do do haricots verts do
25 do do [illegible] do
20 do do [illegible] do
20 do do [illegible]
20 do vins vinaigre de vin blanc
NUMA LACOSTE,
7 jan No 147, rue Royale

VIENNENT d'être reçues—10 caisses contenant 10 caisses jouets français, nouveaux dessins,
25 do indiennes américaines, nouveaux genres convenables au marché de la ville et à vendre par
NORTH BROTHERS & Co,
6 jan encoignure Magazine et Commune

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux:
6 demi pipes eau de vie 1re preuve James Hennessy, Cognac.
10 barriques pipes do 2e pr. Alexandre & Co, La Rochelle,
400 caisses de 12 bouteilles vin rouge P F Eyquem, St Estèphe. V. & E. MAIGNAN,
7 jan 85 et 87, rue St Louis

Bouchons.

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux:
2 balles de 20 000 chaque bouchons réglés fins.
4 do 5 000 do do.
7 do 20,000 do réglés, fins, pointus.
6 do 30,000 do à [illegible]
3 do 20,000 do [illegible]
5 do 5,000 do [illegible]
V. & E. MAIGNAN,
6 jan et 87 rue St Louis

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Bay State, de Bordeaux
250 caisses de 12 bouteilles vin blanc Haut Sauterne, Lacoste Baud.
500 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Estèphe. Lacoste Baud.
8 caisses de 24 demi bouteilles vin rouge Cantenac et Lacoste Baud.
9 do do 20 do do Pauillac do
8 do do 12 do do Cantenac do
45 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
60 barriques vin rouge St Estèphe.
11 balles bouchons fins assortis.
V. & E. MAIGNAN,
6 jan 85 et 87 rue St Louis

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge bon ordinaire.
20 do do blanc Haut Sauterne.
10 barils do do.
40 quarts pipes Cognac Edmond Joslin.
5 demi do do do, à vendre par X. LAMBERT,
6 jan No 60 rue des Magasins

BOUCHONS—11 balles 20,000 chaque bouchons réglés, bon ordinaire.
6 balles 20,000 chaque bouchons pointus fins.
4 do 15 000 do do réglés fin.
4 do 5 000 do do dame-jeannes.
A vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée

VIN MERGASSE—30 barriques vin de Marseille Bergasse à vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée

VERMOUTH—300 caisses Vermouth La Noilly Fils & Co, à vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée

ABSINTHE & KIRSCH—80 caisses absinthe La Noilly Fils & Co.
59 caisses Kirsch La Noilly Fils & Co
A vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée

EN débarquement du navire Genl Berry, de Bordeaux, 40 barriques vin rouge bon ordinaire.
A vendre par ANT. GIRAUD,
6janv 46, Vieille Levée

PHILIPPE ALLENET,
No 53 et 55, rue de Chartres,

REÇOIT en ce moment par navires Peter Marcey et Connecticut du Havre, et Benjamin Franklin, de New-York:

Un grand assortiment de galons de soie rubans noirs velours, soutaches en fil, laine et soie, galons fil et coton de tous les numéros—soie floche, fils de coton et de lin floches, cordelières en soie et glands en soie pour manteaux de dames, franges en laine pour meubles et glands en laine pour lits, laines à broder de Berlin, laines de Saxe à tricoter.

Le magasin de laines à broder et de mercerie a constamment plus de 1250 nuances de laines à broder, un grand approvisionnement de modèles assortis, aiguilles, crochets, &c. &c. 3janv

BOTTES, Souliers et Brodequins—244 caisses en débarquement du steamer Empire City, des navires Gov. Hinckley et Remington, à vendre à des conditions libérales par
29déc G. W. DUNBAR, 5 magasins

DEMANDE.—On a besoin dans une pharmacie, d'un commis, connaissant bien sa profession et parlant l'anglais et le français. Un homme qui réunirait les conditions ci-dessus, serait assuré d'un bon salaire et d'un emploi permanent. S'adresser par lettre à la boîte H. No 83. "APPRENTI." 30 nov

BALANCE à vendre par le soussigné, en débarquement du navire Général Berry, venant de Bordeaux:
30 barriques vin rouge,
100 barils vin blanc,
300 caisses vin rouge,
112 do vin blanc,
[illegible] quarts eau de vie Magloire Castillon Jno 1825
[illegible] caisses absinthe Sauvageot, Bruneton & Co.
[illegible] do vermouth do
CHARLES CAVAROC, 30, Bienville

WHISKEY D'ECOSSE—En débarquement du navire Lady Falkland—5 ponchons des marques Islay et Campbeltown à vendre par
WILLIAMSON, ZARATAN & Co.
1jan—6t 30 1/2 rue Poydras

MELASSE sur habitation—A vendre, deux mille gallons mélasse, l'une à environ 10 milles et l'autre à 25 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples détails, s'adresser à
JUAN Y. DE EGANA,
3 jan 47, rue Bienville

BISCUITS petites, glacés à la vanille—500 douzaines glacés à la vanille, en débarquement du navire W. Nelson, à vendre par
HENRY VALETON, 90 St Louis

JUS de framboises et de groseilles—300 caisses en débarquement du navire P. Marcy et à vendre par HENRY VALETON,
1 janv 90 St Louis

DAMEJEANNES—300 damejeannes de 5 gallons,
100 do 3 do
100 do 2 do
A vendre par HENRY VALETON,
1 janv 90, St Louis

Damejeannes.

EN débarquement du navire John Parker, venant du Havre:
300 damejeannes de 1 gallon,
300 do de 2 do, 300 do de do de 5 do à vendre par
1jr PAUL JUGE FILS & Co, 27 St Louis

EN débarquement du navire Columbia, venant de Londres:
100 douzaines corniches anglais de Crosse & Blackwell,
100 douzaines sauces de Worcestershire de Lea & Perrins,
200 [illegible] d'Ecosse,
300 livres fromage de Cheshire,
50 [illegible] Gloster,
24 [illegible] Stilton,
A vendre par O. VALETON & Co
[illegible] 25, rue Tchoupitoulas

CHAMPAGNE, marque Piper [illegible] en quarts et pintes, en débarquement du navire Connecticut, du Havre, à vendre par
O. VALETON & Co.,
31 déc 25, rue Tchoupitoulas

[illegible] O. VALETON & Co.
[illegible] 25, rue Tchoupitoulas

[illegible]

[illegible]

Avis.
BUREAU DE L'AUDITEUR.

Baton-Rouge, 30 décembre 1852.

LES collecteurs des taxes d'Etat pour l'année 1851, dont les noms suivent, n'ayant pas versé dans le trésor de l'Etat, à l'époque fixée par la loi (le 1er décembre 1852), les sommes et balances qu'ils ont collectées, ils sont par le présent déclarés contumaces, et le montant dû par chacun d'eux est porté en regard de son nom, conformément à la 35e section de l'acte intitulé: "Acte pour établir et organiser le département du Trésor," approuvé le 26 janvier 1847.

			Liste d'encaissements	Licences
J. D. Nix, col. de la par.	Catahoula,	$3,534 00	$315 00
W. A. Knox, shérif	" Carroll,	1,325 00	50 10
W. Hampton,	" Franklin,	2,160 00	400 00
C J. Mandeville,	" Caldwell,	329 56	40 00
D. B. Frensdale,	" Union,	772 30	35 10
Allen Horde,	" Claiborne,	2,579 37	Pas de lic.
L. F. Steele,	" Bossier,	90 21	"

3 jan—10t LOUIS BORDELON, collecteur.

Société des Vétérans de 1814-15.

LES membres de cette société sont priés de se réunir à la Rotonde de la Bourse St-Louis, samedi matin, 8 janvier, à onze heures.

La liste de souscription pour le repas des Vétérans est ouverte au bureau du secrétaire, No 31, Passage de la Bourse.

Par ordre du président,
ANTHONY FERNANDEZ,
4 jan—4 Secrétaire

Galerie Daguerréotype de MOISENET,

No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

LES personnes qui désireraient faire faire leurs portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie MOISENET; elles pourront se convaincre alors par elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience en photographie, M. Moisenet obtient des résultats que les autres artistes ont vainement cherchés jusqu'à ce jour: la couleur blanche parfaite, les teintes douces et vigoureuses, et l'animation surtout. 23 déc

Changement de domicile.

F. FABRE & Co, ont transféré leur magasin d'habillement au No 20 rue des Magasins, à l'encoignure des rues St-CHARLES et COMMUNE, au-dessous de l'hôtel St-Charles. Ils appellent l'attention de leurs amis et du public sur le grand assortiment d'habits confectionnés complété par les derniers arrivages de New-York. 30nov

Habillements pour enfans et jeunes-gens.
F. FABRE & CO.

Encoignure St-Charles et Commune,
(Au dessous de l'Hôtel St-Charles.

APPELLENT l'attention du public sur leur grand assortiment d'habillements pour jeunes gens et enfans. Ces vêtements sont de la dernière mode et sont offerts en vente aux conditions les plus raisonnables.
15 déc

Chemises! Chemises! Chemises!
F. FABRE & CO.

APPELLENT l'attention de leurs amis sur leur grand assortiment de Chemises de toile et de coton de la dernière mode de Paris
15 déc

Avis aux marchands liquoristes.

M. PARANT a l'honneur d'informer les liquoristes, et principalement les commerçants en whiskey, qu'il dernièrement en rectifier eux-mêmes qu'il pourra établir des appareils pour la fabrication du whiskey double rectifié d'ici à l'ouverture de la rivière des Illinois, à des conditions très libérales. M. Parant rectifie lui-même le whiskey à Chicago et son whiskey passe pour le meilleur des Etats-Unis. M. Parant emploie également son nouveau système à la rectification des esprits purs et pour la confection des brandys communs et autres liqueurs. Les commandes seront reçues à l'office de la poste et au bureau de ce journal.
6 jan—1 L. J. PARANT.

A LOUER

Le beau magasin situé No 60, rue du Canal (ancien No 13) entre Camp et Magazine, occupé en ce moment par P. A. Hébrard. Possession en sera donnée le 15 janvier prochain. Il y a dans le fond un bel entrepôt à deux étages. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 22 déc

BOUCAUTS à sucre à vendre par
T BAILLY BLANCHARD & Co
29 déc 21, Douane

CIGARES de la Havane—300,000 marques suivantes: Dos Hermanos, Gota de Agua, La Sinceridad, Flor de la Habana, Jupiter, Victoria, Figaro, Constancia, Fragancia, Cabañas, Imperiales, et plusieurs autres des plus recherchées.
G. JORDA, Importateur,
29déc No 8 rue Chartres, au dessus de Canal

VIN rouge en barriques et en caisses—30 barriques vin rouge St Estèphe,
22 barriques vin rouge St Julien,
17 do do Ch. St Bruno,
10 do do Pauillac Médoc,
100 caisses do do St Julien,
60 do do Léoville, à vendre par
5 jan POREE & GIRARD, 7, rue St Louis

VIN BLANC—12 barriques et en caisses—15 demi barriques vin blanc Sauterne.
22 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne.
25 caisses vin blanc Haut-Sauterne.
15 do do Haut-Barsac.
15 do do St Vignon, à vendre par
5 jan POREE & GIRARD, 7, rue St Louis

EAUX DE VIE—en quarts et bouteilles—24 demi pipes des marques suivantes: Pe. Godard, L. de Lalde, A. Cognac, J. Hennessy, Marquet, St Charles, à vendre par POREE & GIRARD,
5 jan

LIQUEURS—10 demi-pipes whiskey Monongahela, 4 demi-pipes vieux Madère, 100 paniers anisette superfine, 15 caisses assorties, à vendre par
5 jan POREE & GIRARD, 7, rue St Louis

VERMOUTH—En débarquement du Noordenbrok et de Bordeaux:—300 caisses Vermouth La Noilly Fils & Co. à vendre par ANT GIRAUD,
5 jan 46, Vieille Levée

SARDINES—50 caisses de 100 quarts boîtes sardines à l'huile de la marque Chatellun Jne et Bassal, en magasin et à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.,
29 déc 28, rue de la Douane

VIEUX rye whiskey—12 barils vieux rye whiskey, en magasin et à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co.,
29 déc 28, rue de la Douane

Porcelaines dorées!

32 CAISSES porcelaine peinte et dorée, articles de fantaisie, et pour services à verre en blanc et dorées, à vendre par BERNARD TURPIN,
29 déc No 20 Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné à l'arrivée du navire John Currier, attendu incessamment de Marseille:
26 barils amandes sans coque.
10 do prunes chataignes de la montagne
[illegible] renard de Gênes.
400 caisses vermicelle et macaroni d'Italie.
15 tonneaux de Perme.
JOSEPH LANATA, No 11, rue Jefferson.—36, rue Toulouse

SAVON de Castille—100 caisses en débarquement et à vendre par JOSEPH LANATA, No 11,
[illegible] rue Jefferson—13 rue Toulouse

ATTENDU par le navire San Pietro, de Palerme 14 pipes vin vieux, de Marsala.
5 barils amandes 20 demi do, à vendre par
A vendre par LANATA, GANDOLFO & CO.,
28 déc 9 et 10 Jefferson

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux:
20 barriques vin rouge bon ordinaire.
4 boucauts Rance à pêche, grandeurs assorties.
6 do [illegible] en caisses.
Par LANATA, GANDOLFO & CO.,
28 déc 9 et 10 Jefferson

CIGARES DE LA HAVANE—124,000 marques suivantes: Cabañas, Carbajal, Partagas, Perillan, etc., etc., en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane et à vendre par
J. M. CABALLERO, Importateur,
No 36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

On les trouvera toujours à ses magasins, No 32 rue St Charles, entre Commune et Gravier et No 66, encoignure Royale et Douane, des cigares de Cabañas et Carbajal, ainsi que des cigares, manufacturés de Cabañas et Carbajal, et les marques Partagas, Figaro, Ugues, Intimidad, Lola Montez, etc, etc.

ETRENNES.

On trouvera également aux magasins ci-dessus des Regalias de première qualité, en boîtes de 25 cigares. Tous les cigares sont garantis véritables. 27 déc

Soies! Soieries!
P. MASSIP,
No 15, Rue Condé, Maison Pontalba.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages un grand assortiment de soieries qu'il vendra au dessous du prix de la place. 17 déc

Bocaux et Fioles.

100 CAISSES Bocaux à candy.
100 grosses fioles, verre blanc, comprenant un assortiment complet, à vendre par
C. CARRERE,
encoignure Condé et Marais

MATCHES.

LES ALLUMETTES de L. A Guillemain rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, à New-York, sont à vendre chez
J. F. LANG, No 158, rue de Chartres

AVIS—AVIS—AVIS.

AYANT appris qu'une maison de cette ville faisait fabriquer, sur une vaste échelle, des vermouths La Noilly Fils & Co, à la marque A. G., que je reçois seul de ces messieurs, je préviens le public que pour lui les moyens de reconnaître la fraude, et [illegible] marquer et étamper par la Douane toutes les caisses que je recevrai.
ANT. GIRAUD,
7 déc 46, Vieille Levée.

Bottes, Souliers et Brodequins

207 caisses en débarquement du navire National Eagle et de la barque Antelope, venant de Boston, comprenant un bel assortiment de marchandises de saison, à vendre à des conditions libérales par
J M GOULD & Co,
5 jan 8 rue des Magasins

PAR les navires Bay State, Genl Berry, de Bordeaux, et John G. Coster du Havre:
25 quarts Cognac Pinet, Castillon, & Co.
50 barriques Claret, Foche & Brandenburg, Bordeaux.
48 barriques Claret, } Bouvet Jeune,
37 do vin blanc, } Bordeaux
57 barils do
1500 damejeannes de 5 gallons.
75 paniers Champagne "marque Cygne."
THOMAS PINET & Co,
[illegible] 29, rue Conti

COGNAC.—25 demi pipes cognac J. J. Dupuy, [illegible] cognac A de Mendon [illegible] pipes cognac Jean Louis 1851, en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux.
A vendre par J & J TARDOS,
5jan 31, Vieille Levée

EAU DE VIE de la Rochelle—54 [illegible] marque Bertrand [illegible] en débarquement du navire Genl. Berry [illegible] de Bordeaux [illegible]
5 janv [illegible] Vieille Levée

EAU DE VIE—30 [illegible] eau de vie marque J. Augustin, en débarquement du navire Bay State venant de Bordeaux et à vendre par
8 janv R CAHUZAC & Co, 30, Vieille Levée

VIN rouge—1000 caisses vin rouge Léoville et [illegible] en débarquement du navire Bay State de Bordeaux, etc, vendre par R CAHUZAC & Co
5 jan No 30, Vieille Levée

EN débarquement du navire Gen. Berry, venant de Bordeaux:
46 barriques vin rouge St Estèphe,
12 do do blanc Haut Sauterne,
27 1/2 do do do
10 1/2 do do do
15 caisses pruneaux choisis,
20 do fruits au jus assortis,
40 do sardines à l'huile,
500 1/2 boîtes champignons,
A vendre par PERSON FRERES,
5 janv 267 et 268, Bienville, [illegible]

PAR le navire Bay State, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge Foche & Brandenburg.
46 do Bouvet jeune,
47 do Haut Sauterne, Bouvet,
19 barils do, à vendre par
THOMAS PINET & Co,
30 déc 29 rue Conti

SARDINES—100 caisses sardines, de la marque Deffés & Co, de Nantes, en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux.
A vendre par J. & J. TARDOS,
5 jan 31, Vieille Levée

FRUITS au jus—20 caisses de la marque Deffés & Co de Nantes, en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux, à vendre par
5 jan J & J TARDOS, 31, Vieille Levée

CONSERVES—8 caisses de la marque Deffés & Co. de Nantes, en débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux, à vendre par
5 jan J & J TARDOS, 31, Vieille Levée

WHISKEY—[illegible] barils vieux Monongahela en débarquement [illegible]
[illegible] C. BOUDRICK & Co.
[illegible] rue Tchoupitoulas

[illegible]

DAMEJEANNES [illegible]

REDUCTION DE PRIX.
L. BINOCHE,
20, Rue de Chartres, encoignure Douane.

A L'HONNEUR d'informer les dames, qu'ayant fait cette année des achats considérables, il vend ses marchandises à des prix excessivement réduits. Son assortiment se compose principalement des articles suivants:

Soieries riches, cachemires et à volants.
Manteaux Talmas et Pages, nouveaux en toutes genres.
Châles et robes crêpe de Chine riches.
Chapeaux de dames; Coiffures; Fleurs.
Lingeries, dentelles; mouchoirs brodés.
Jupons brodés, bandes brodées mousseline et jaconat.
Peignes d'écaille, manchettes fourrures, velours, éventails, sacs, bourses, porte-monnaie, bracelets et rubans.
Et un grand choix d'articles pour étrennes.
23 déc—1m

Manufacture de Sirops et Candis.
JOHN WINCON,
Confiseur et Pâtissier,
No 55, rue de la Vieille Levée.
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
15 déc—1m

Habillements Confectionnés.
GODCHAUX, FRERES.
107 & 108, Rue de la Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages de New-York et du Havre et à vendre aux conditions les plus libérales:

Chemises françaises blanches en Madapolam.
" " dessous de toile.
" " toute toile.
" " couleurs nouveaux dessins.

Cravates, cols, foulards de toute les plus nouveaux, Paletots, pardessus en tweeds, drap, pilote, castorine et fantaisies de tous genres et des meilleures manufactures.

Un grand choix d'étoffes pour pantalons d'après les plus nouveaux dessins et des meilleures maisons de Paris.

Gilets drap, casimir, cachemire, satin, velours et fantaisies de tous genres.

Chapeaux, etc, etc.

Aussi:

L'assortiment le plus complet en habillements d'enfants, de tous genres. 20 jan

P. & E. REILLY & Co,

ONT l'honneur de prévenir les dames qu'ils viennent de recevoir de leur Maison de New-York une grande quantité de marchandises de tous genres, achetées aux encans de la saison et qu'ils vendront à des réductions de 25 à 35 pour cent sur les prix actuels demandés en ville.

Indiennes françaises depuis 15 cts.
Mousseline de laine riche,
Barpour broché,
Ecossais,
Cachemire,
satin de laine.
Robes de soie brochée depuis $15 la robe.
Taffetas changeants, Ecossais à 75 cents.
Lampas, Cirés, Sips &c
Cols Mousquetaires,
Dico Souslag,
Manches brodées,
Chemisettes,
Mouchoirs Riches,
Robes de bal.
Rideaux brodés à 50 0/0 de rabais.
Do toile double.
P. & E. REILLY & Co,
14 fev—30 Encoignure Canal et Royale.

JOHN V. CHILDS,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR,
DE CARTES DE VISITE ET DE MARIAGE.
No 10, rue du Camp,
Adjoignant l'entrée réservée aux dames
AU CITY HOTEL.

P. S.—Cartes imprimées sur planches déjà gravées. Plaques de portes et toutes sortes de gravures exécutées avec la plus grande élégance sur bijoux et argent. J. V. CHILDS,
16 déc—1m 10, rue du Camp

Vente à l'amiable

UNE bonne Cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, âgée de 30 ans, acclimatée et pleinement garantie.
S'adresser à C. G. au bureau de l'Abeille 6 jan

Ouvrages pour l'acquisition des Langues.

SYSTEME d'Ollendorf pour l'acquisition du Français.
Do do do do de l'Espagnol.
Do do do do de l'Allemand.
Do do do do de l'Italien.
Do do de l'Anglais par les Français.
Do do de l'Anglais par les Espagnols.
Do do de l'Allemand par les Français.
Do de Mezzofanti pour l'acquisition du Français.
Grammaire de Jones pour l'acquisition de l'Espagnol (par Sales.
Grammaire française, de Levizac.
Grammaire en français et en anglais de Noël & Chapsal.
Œuvres de Virgile avec traduction interlinéaire.
Avantures de Télémaque avec traduction interlinéaire.
Ainsi qu'une grande variété de dictionnaires, grammaires, livres de conversation, etc., convenables aux personnes qui désirent acquérir les langues anciennes et modernes, avec ou sans professeur.
A vendre à bas prix, à la Librairie Franklin
J. FOWLER,
6 janv Place Jackson

D. BORNIO Jr.,
Marchand Commissionnaire et Importateur de cigares, tabac et café de la Havane.
RUE GRAVIER, No 34

PENSION FRANÇAISE,
RUE DAUPHINE, No 50,
Entre Bienville et Douane.

Traites sur Paris, l'Angleterre et New York, à vendre par
A. & J. DENNISTOUN & Co.,
21 nov—3m 93, rue Gravier

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION.

A VENDRE—S'adresser à G. TOURNADE,
30nov—1an 75, rue Conti ou au 89 rue Hercules

TABAC en feuilles—30 balles de Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par le soussigné, venant de la Havane.—Aussi, tabac en feuilles de Cuba, à vendre par
Y. QUADRAS & Co,
20 déc 16, rue de la Douane

EN magasin et à vendre par les soussignés:
172,000 cigares El Dorado.
20 balles tabac pour cigarettes.
7 balles indigo; vin de Xérès.
5 balles tabac, à vendre par
Y. QUADRAS & Co,
20 déc 16, rue de la Douane

Guérison Instantanée.

POUR LES CORS, OIGNONS, ET LES ONGLES entrant dans la chair, ainsi que pour toutes les maladies des pieds, par une méthode nouvelle, sans douleur et sans danger.

M. LEVI, chirurgien pédicure du No 1, rue Conduit, et rue Meyrest à Londres, No 38, rue de Rivoli, Paris, honoré du patronage de la famille royale et la noblesse de France et de Londres, recevra pendant le peu de jours qu'il se propose de rester ici les personnes qui voudront profiter de ses talents et vérifier elles-mêmes par des essais sur leurs pieds, le procédé sans douleur employé par lui qui vaut sa réputation européenne. Il peut offrir des preuves de ses certificats ainsi que des témoignages des gens du grand monde qu'il a traités.

On peut consulter M. Levi tous les jours (les dimanches exceptés) à son domicile No 192, rue Carondelet, entre les rues Hévia et Girod, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.

Copies des Certificats.

De Sa M. I. Napoléon III.—Je certifie que M. Levi a enlevé les cors avec une extrême habileté.
LOUIS NAPOLEON BONAPARTE.

De Sa Grâce le duc de Cleveland.—Je certifie que M. Levi m'a complètement guéri de cors.
CLEVELAND.

De Sa Grâce le Lord Archevêque d'Armagh.—Je certifie que M. Levi m'a enlevé deux cors sans me faire souffrir. Londres, 8 août 1852.
JOHN G. ARMAGH, 30, Charles St.

Du très noble marquis de Lansdowne.—M. Levi m'a enlevé mes cors avec une grande habileté et un succès complet. LANSDOWNE.

De Robert Ferguson, Médecin ordinaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre. M. Levi a extrait deux cors de mes pieds sans me faire éprouver la moindre douleur.
ROBERT FERGUSON, 9, Queen St.
May Fair—Londres, 8 mars 1852.

Je certifie que M. Levi m'a extirpé plusieurs cors sans me faire éprouver la moindre douleur.
CHS. CUVELLIER, M. D. Paris.

De J. S. McFarlane, D. M.,
Je certifie que M. Levi a fait preuve de grande habileté dans l'extirpation de plusieurs anciens cors et durillons que n'avaient pu guérir un grand nombre de chirurgiens. Je recommande M. Levi au public J. S. McFARLANE.
N. Orléans, 1er janv 1853, [illegible]

En sus des témoignages authentiques, M. Levi en a plusieurs milliers d'autres en sa possession, au nombre desquels se trouvent ceux de plusieurs dames de haut rang, qu'il montrera aux personnes qui l'honoreront de sa présence au No 192, rue Carondelet, entre les rues Hévia et Girod, Nlle-Orléans 31déc—1m

No. 116, rue de la Vieille Levée,
(Entre les deux Marchés.)
C. CARRERE

VIENT de recevoir les articles suivants, lesquels sont offerts à des prix très réduits:

Fournitures de bâtisse:—Peintures, couplets, crochets, paquets, verroux, serrures, loquets, vices, clous.

Outils pour charpentiers:—Galères, rabots, rasoirs, moulures, scies, équerres, niveaux d'eau, vilbrequins, etc.

Coutellerie:—Couteaux de poche, rasoirs, poignards, plumes métalliques, cuirs à rasoirs, cartes à jouer, dominos, papier, etc.

Articles de chasse:—Fusils, plombs, capsules, couteaux de chasse, articles de pêche, poires à poudre, cordes de violon, lunettes, poignes, etc. 24déc

Escrime! Escrime!

ED. CAZENES, de retour d'Europe, a l'honneur d'informer le public et ses anciens élèves qu'il vient d'ouvrir sa salle d'armes au No 11, Passage de la Bourse. Comme par le passé il continuera ses leçons à domicile et dans les pensionnats, et espère par ses soins toujours mériter le patronage des pères de famille. 15 déc—1m

Salle de Concerts et Salon de Lectures.
MECHANICS' INSTITUTE,
Rue Philippa, entre les rues Canal et Commune,

CETTE salle vaste et commode, dont la construction est adaptée à un bon acoustique, [illegible] presque terminée, et sera bientôt ouverte pour la [illegible] de ceux qui désireront en faire usage pour les concerts et les [illegible]
S'adresser à LUTHER HOMES, Trésorier,
[illegible] No 106, rue St Charles.

A VENDRE en débarquement du navire venant du Havre:
[illegible] fromage de Gruyère.
[illegible]
J. W. CURIEN,
[illegible] Condé et Dumaine.

PRUNES [illegible] prunes en boîtes [illegible] navire Genl. Berry, venant de Bordeaux, à vendre par
R. CAHUZAC & Co,
[illegible] 30, Vieille Levée

VINS DU RHIN—Importés directement et à vendre par le soussigné:
18 [illegible] vin Wormsheimer (Moselle).
5 do vin Schwarzberg do
6 do vin Erbach (Hock).
10 do vin Ypark (Moselle).
A. DELAMARE,
[illegible] 9, rue Bienville

VIEUX MADERE de la marque Oliveira et Davies, importé directement et à vendre:
4 pipes vieux Madère (London particular).
1/2 do do Palhethinho do
A. DELAMARE,
9, rue Bienville

VIEILLE Eau de vie de Cognac—50 quarts vieux cognac de la célèbre marque Vauthier, à vendre par A. DELAMARE,
[illegible] 9, rue Bienville.

FROMAGE DE GRUYERE—4 tonneaux fromage de Gruyère, en débarquement du navire Connecticut, venant du Havre, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

BOUTEILLES VIDES—300 paniers de 1res bouteilles vides cliquot, à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

VIN BLANC—[illegible] vin blanc Haut Sauterne, à vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

VIN D'OPORTO—6 barils vieux vin d'Oporto de London, à vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

COGNAC—15 quarts pipes cognac 1846,—10 quarts cognac 1836,—10 octaves cognac 1795,
A vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

ABSINTHE et KIRSCH—20 caisses absinthe, 8 [illegible] Bertrand des Cauves,
24 caisses kirsch,
A vendre par COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville

Fco. de Fuentes. J. CHALAON
[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

SAMEDI 8 JANVIER 1853
SEMIRAMIS,
Grand opéra en 4 actes, de Rossini.
Mmes Wideman, Fleury Jolly, M. Gretibert.
On commencera à 6 heures 3/4

THEATRE ST-CHARLES.

Deuxième représentation de Mlle Julia Dean, qui jouera dans Ingomar.
VENDREDI 7
INGOMAR THE BARBARIAN.
Romance chantée par Mlle Virginia Kemble.
Irish Lilt, dansé par Mlle Vallée.
Le spectacle sera terminé par
YOUNG WIDOW.
Samedi.—Jane Shore, et Little Devil.

THEATRE AMERICAIN.

Les animaux savans de Donetti continuent d'attirer la foule. Il y aura cette semaine, une représentation tous les jours et samedi 8 janvier, à midi.

La plus Grande Merveille du Siècle.

La Troupe d'animaux savants de Donetti, revêtus de costumes, jouera la PANTOMIME et DANSERA sur la corde tendue. HERR VON SPINGALEN, le célèbre acrobate, fera ses merveilleux tours de force. Le spectacle se terminera par une exhibition d'illusions produites par le Kaleidoscope.

Loges et parquets 75 cents; Enfants, 50 cents. Secondes et Troisièmes 50 cents; Galerie 25 cents.

Les portes s'ouvriront à sept heures, et le spectacle commencera à sept heures et demie.

On pourra se procurer des loges de 10 heures à midi, et de 2 heures à 4 de l'après-midi.
H. HUNINGTON, directeur.

HIPPODROME DE LA LOUISIANE.

Quatrième jour—Vendredi, 7 janvier 1853.

Bourse du Jockey Club $600

La course sera de quatre milles et commencera à une heure et demie précise.

Entrées.—1o. La pouliche baie Jenicho (du capitaine Minor) provenant de Jordan et de Britannia—4 ans—costume du jockey gris bleu.

2o. La jument baie Charmer (de T. B. Patterson) provenant de Glencoe et de Betsy Malone, casaque bleu, pied de stockinger—5 ans—costume du jockey bleu et blanc.

3o. L'étalon chatain (du colonel Buchanan) Rhude Reynards, provenant de Trustee et de Mistrel, par Médoc—5 ans—costume du jockey, pourpre et blanc.

4o. Le cheval bai Louis D'or, (de D. F. Kenner) provenant de Sarpedon et de Picayune par Medoc—4 ans—costume du jockey tout rouge.

Quant aux citoyens de la ville ou ceux il suffit pour leur donner une idée de cette course, de leur nommer les chevaux qui y prendront part: car ils sont très connus. Rhude, Louis d'Or et Charmer ont remporté le prix dans la plupart des courses de quatre milles. Jericho n'a essayé qu'une défaite dans toutes ses luttes: ses partisans le croient aussi habile que Lavrarienne. La piste est en bon état et assez favorable qu'il l'a jamais été.

Billets d'admission pour ce jour seulement $2 50
Admission par la porte $1

Les chars partiront du dépôt à 10 heures, à 11 heures, à midi, à 1 et à 2 heures, et ne s'arrêteront pas au retour avant 4 heures et demie.
7 janv Jno CLARK, propriétaire.

Bal Masqué de Société,
AU ODD FELLOWS HALL.

LES souscripteurs au bal masqué de société qui aura lieu dans la salle de Bal du Odd Fellows Hall, le mercredi 9 février 1853 (jour du Mardi-Gras), sont invités à se réunir à la dite salle mardi prochain 9 du courant, à midi, dans le but d'en commencer les préparatifs. 6 janv—3

Bal de société paré et masqué,
De la Jeune Amérique

Le premier Grand Bal aura lieu samedi soir 22 janvier, 1853 à la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.

DIRECTEURS:
George Clark, J. B. Wallace,
John F. Gruber, Francis R. Wynn,
Dr Hogan, W. B. Wilmuths,
Paul Marsch.

Comité d'Invitation.
Hon Paul Pecquet, E. Asher,
Hon George Clark, Col. C. R. Wheat
A. A. Canon, John F. Gruber,
D. Hogan.

Billets $1 50
A vendre chez les marchands de musique de la ville et à la porte le soir du bal.

REPRESENTATION DE LA VILLE DE SAN FRANCISCO,
PAR MERRIAM
A la salle des Odd Fellows.
Mardi 4 janvier 1853.

Tous les jours et toutes les soirées excepté le dimanche.

CE MODELE est construit sur la proportion d'un pouce par 25 pieds et couvre un espace de plus de 500 pieds carrés, représentant d'une manière exacte les maisons, le fleuve, le port, les quais, les rues, les places publiques, les montagnes, etc., ainsi que les vaisseaux et les allées dans toute la proportion.

L'ATTENTION PARTICULIÈRE du public est appelée sur le certificat suivant, pris parmi les nombreux autres qui témoignent de la fidélité de ce modèle de San Francisco.

SAN FRANCISCO, 30 juillet 1852.

Monsieur.—L'exactitude avec laquelle vous avez représenté la ville de San Francisco, vous fait le plus grand honneur, est digne d'une haute approbation, et en jugez par l'intérêt que l'on porte à notre métropole en Europe et dans la province, votre modèle doit faire l'objet de sa curiosité digne de votre talent.

F. Knight, J. W. Gregory,
J. W. Macondray & Co, Eberts & Co,
Drexel, Sather & Church, Taaffe, McCahill & Co.,
Burgoyne & Co, Bolton, Barron & Co.,
Adams & Co, Page, Bacon & Co,
A. M. Merriman.

Heures d'admission, de 10 heures du matin à 9 heures du soir.

Prix d'admission, 25 cents. Billets pour la saison $1. 5janv—1m

LES CAMPBELL!!

Représentation au Odd-Fellows' Hall.
Cinq Représentations Seulement.

SEMAINE DES BENEFICES.
LES VRAIS CAMPBELL MINSTRELS

A la demande de leurs nombreux amis donneront cinq représentations de plus pour les bénéfices. Voir les affiches.

Le bureau sera ouvert de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Billets 75 cents; chaises à coussin 50 cents.

EXHIBITION [illegible] LA SAISON.

L'EXHIBITION DE FIGURES EN CIRE &c. de Signor Pianacchi est actuellement ouverte au COMMERCIAL HALL, rue St-Charles, entre Commune et Gravier.

Billets d'entrée: 50 cents. Les enfants et les domestiques moitié prix. Les Elèves, lorsqu'ils viendront en corps, 15 cents chacun. Les moniteurs n'auront rien à payer. Pour les détails voir les programmes. Les portes seront ouvertes tous les jours, le dimanche excepté, de 10 heures A. M. à 10 [illegible] 12 nov—6m

Deuxième Bal annuel des Maçons.

Un Grand Bal des Maçons aura lieu JEUDI SOIR, 20 janvier 1853, à la salle des Odd Fellows, encoignure Camp et Lafayette. Des sommes considérables ont été dépensées dans cette [illegible] et le Bal sera donné au bénéfice de la caisse de secours, provenant du Bureau maçonnique de secours.

Directeurs:
R F McGuire, W L Kane, Samuel G Risk,
S M Hart, S Herrmann, A. Schreiber Jr,
John Gedge, C B Clapp, W M Perkins,
F Calongne, J M Bell, J L Lewis,
Edward Barnett, T N Blake, M A Foot,
J T Clarke, J H Holland, C W Newton,
P Parmerie, C W Jourdan, W H Hutchings,
P N Parmerdi, W P Coleman, Jean Chalard,
John Frederick, O Debuys, Jean Oulmore.
Alexander Phillips,

Comité d'Invitation:
C M Emerson, John McKee, W Nicol,
T R Brady, O Estre Jr, S Salomon,
Henry Bier, Joseph Magner, A B Remick,
S Magner, W T Balfour, J G A Fellows,
H de Paul, B Bloomfield, C Talbot,
E Jacobs, H R Denney, J Yeaman,
G W Race, Z Lascot, A Drew,
D J Ricardo, S Jacobs, J J Michel,
L H Place, N Commandeur, D Breton.

BILLETS—Cinq piastres pour l'admission d'une Dame et d'un Monsieur.
Un Orchestre [illegible] engagé.
Les Messieurs qui désireront inviter des Dames sont priés de donner leurs noms à l'un des membres du Comité d'invitation ou les laisser au bureau de D J Ricardo No. 40, rue du Camp.
Par ordre. JOHN McKEE,
31déc—jusq 20j Secrétaire

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle Orléans, 30 décembre 1852.

CONFORMEMENT aux dispositions de la quatorzième section de la Charte de cette Compagnie, une élection des actionnaires aura lieu lundi 17 janvier prochain, à midi, au Bureau de la Compagnie, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
Par ordre du Bureau des Directeurs.
31déc BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire

Compagnie du Grand Chemin de fer de Jackson, de la Nouvelle-Orléans et du Nord.

Nouvelle Orléans, 25 décembre 1852.

UNE réunion des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau de la compagnie, No 45, rue Carondelet, samedi 15 janvier 1853, à midi. En vertu de la [illegible] section de la Charte, aucun actionnaire ne pourra voter tant qu'il n'aura pas opéré le versement qui a été demandé.
Par ordre du bureau.
29 déc—j15 JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de [illegible]

[illegible]

Les propositions devront mentionner la qualité et la quantité de coquilles qui devront être livrées à chaque endroit.
29déc JAMES CLARKE, Ingénieur en chef

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1852.

L'ELECTION annuelle des Directeurs sera tenue au Bureau de la Compagnie, lundi 10 janvier 1853, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. JOHN PEMBERTON,
28 déc—jusq. 10 Président.

Bureau du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

Nlle-Orléans, 3 décembre 1852.

AVIS—Une Election des Directeurs de cette Compagnie, pour l'année suivante, sera tenue à ce bureau le lundi 10 janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
Par ordre de la Direction.
3 déc—1m CHARLES BOQUIT, Secrétaire

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur.
Vins de Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c. &c.
No 113, rue de Chartres,
21déc—ab Entre St-Louis & Conti.

A vendre à l'amiable.

[illegible] la paroisse Saint [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]